



Maître d'œuvre

65 rue de la Semm

68000 COLMAR

Tél. : 03 89 20 39 72

E-mail : margaux.rosenblatt@setui.fr

Maître d'ouvrage

16 Rue de Neuf-Brisach

68600 VOLGELSHEIM

Tél. : 03 89 72 56 49

E-mail : n.brunner@alsacerhinbrisach.fr

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Dossier Cas par Cas

Zonage d'assainissement et d'eaux pluviales

SYNTHÈSE

Indice	Date	Modifications	Rédigé par	Vérifié par
0	27/08/2026	Document initial	M.R	M.C

1. Synthèse des zonages d'assainissement et d'eaux pluviales

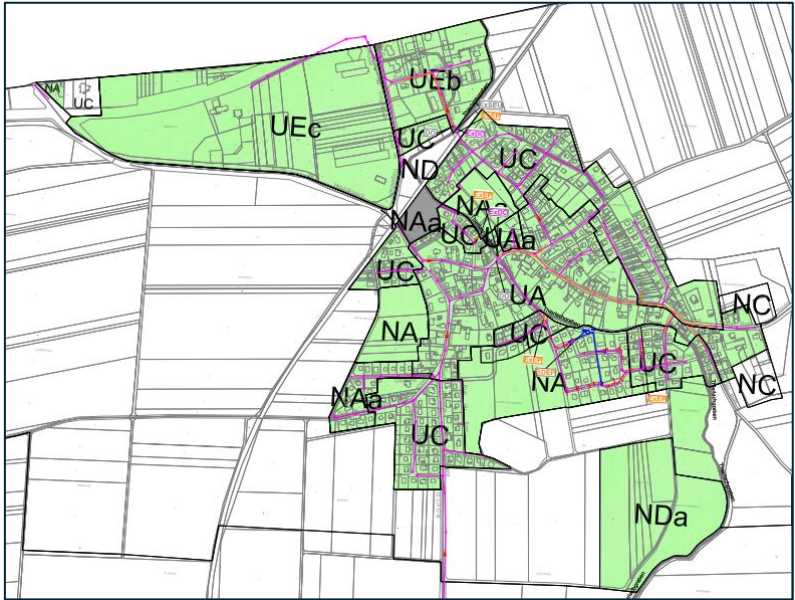
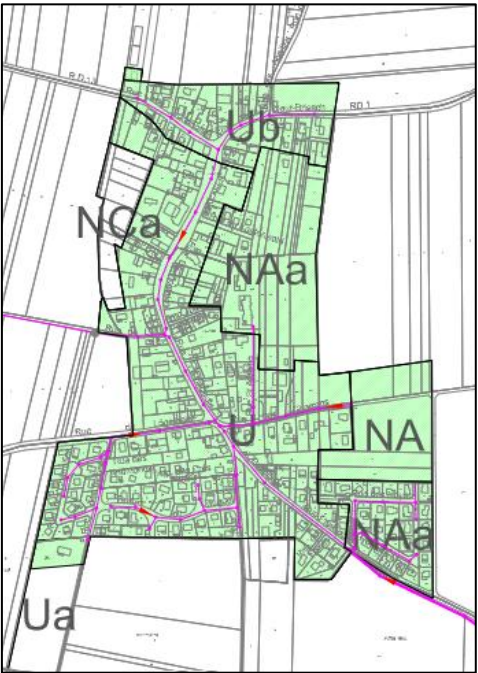
Dans le cadre de la procédure de modification des zonages d'eaux pluviales et d'assainissement, l'ensemble des ajustements réalisés vise à assurer la concordance des périmètres avec le Plan Local d'Urbanisme appartenant à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) ou des communes répondant au Règlement national d'urbanisme (RNU) si la commune n'a pas de PLU. Cette mise en cohérence permet d'harmoniser les zonages d'assainissement et d'eaux pluviales avec les affectations et orientations définies par le règlement d'assainissement de la CCARB.

Par ailleurs, les zonages ainsi modifiés respectent le règlement d'assainissement de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ainsi que les dispositions prises dans les différents PLU, garantissant la conformité réglementaire et technique des aménagements projetés avec les orientations d'aménagement et de développement du territoire.

Cette synthèse a pour objectif de répertorier l'ensemble des zonages ayant fait l'objet d'une modification, présentés dans le tableau en page 3.

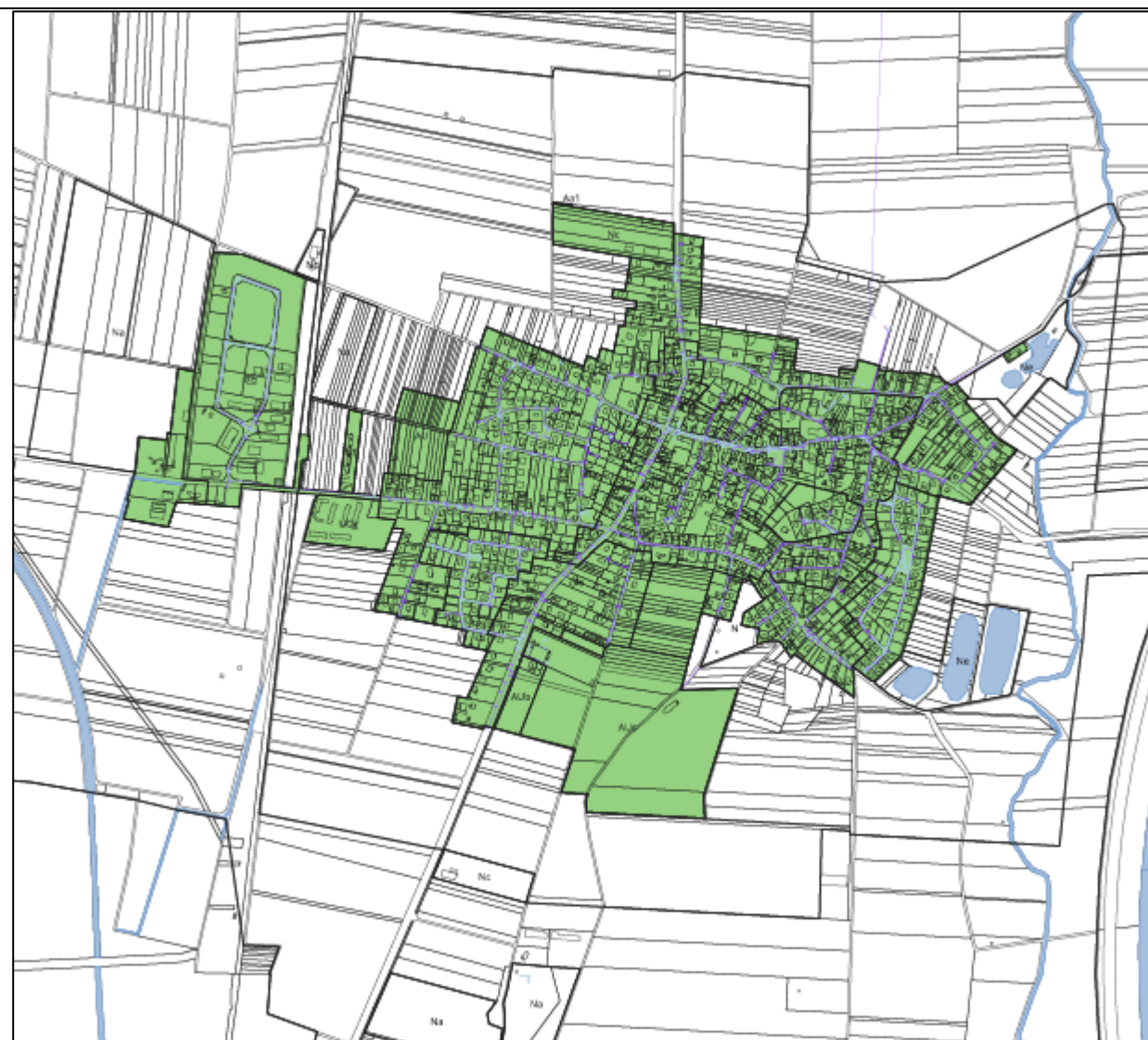
Le tableau ci-dessous répertorie l'ensemble des informations présentes dans les dossiers « cas par cas ». Celles-ci ont été classées selon deux catégories : d'une part, les informations communes à tous les dossiers, et d'autre part, celles propres à la commune concernée.

	Descriptif	Commun	Différents
Partie 1	Contexte administratif	X	
Partie 2	Situation actuelle du système d'assainissement et des problématiques associées Cette partie définit l'ensemble des types de zonages et d'assainissement. Les caractéristiques spécifiques du système d'assainissement de chaque commune sont détaillées individuellement.	§ 2.1 ; 2.2 ; 2.6 ; 2.7	§ 2.3 Caractéristiques du système d'assainissement de la commune § 2.4 État des lieux du fonctionnement du système de collecte et de transfert § 2.5 Système de collecte propre à chaque agglomération d'assainissement (toutes les communes raccordées à une station)
Partie 3	Projet de zonage Cette section contextualise et justifie les choix des nouveaux zonages	Voir récapitulatif ci-après	
Partie 4	Contexte environnemental	§ 4.8	§ 4.1 à 4.7 intégrés au récapitulatif joint ci-dessous
Partie 5	Impacts potentiels de l'assainissement sur l'environnement et la santé.	X	

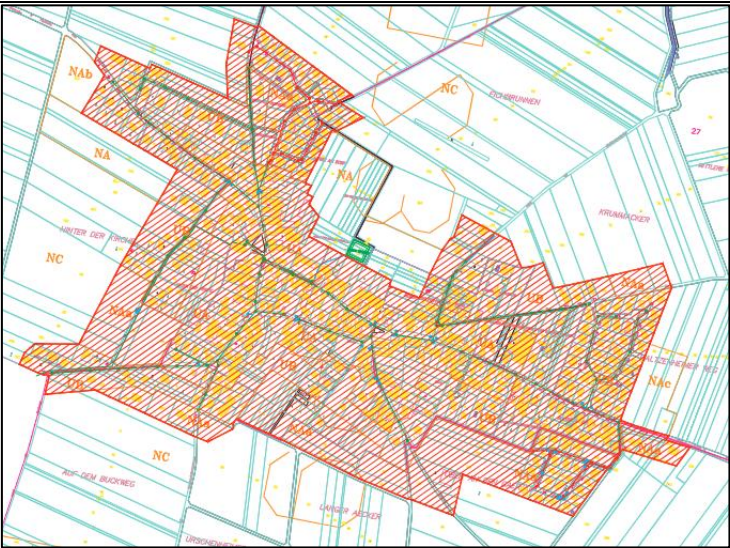
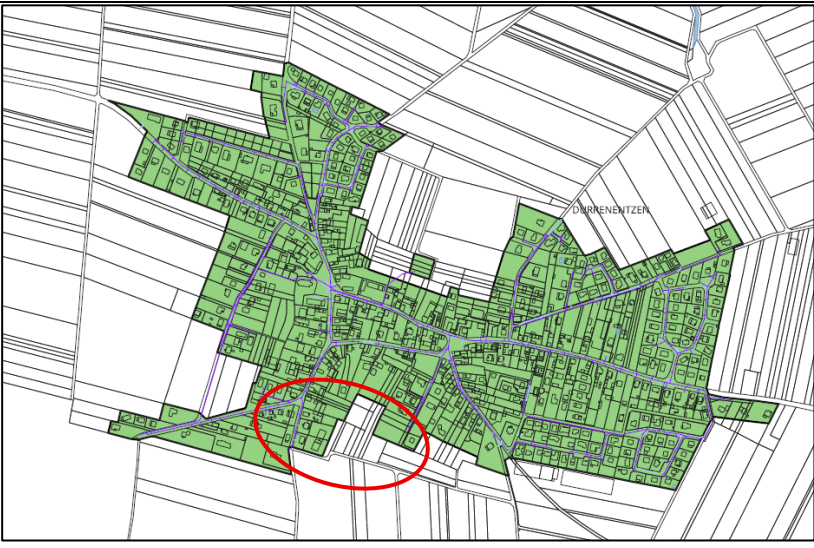
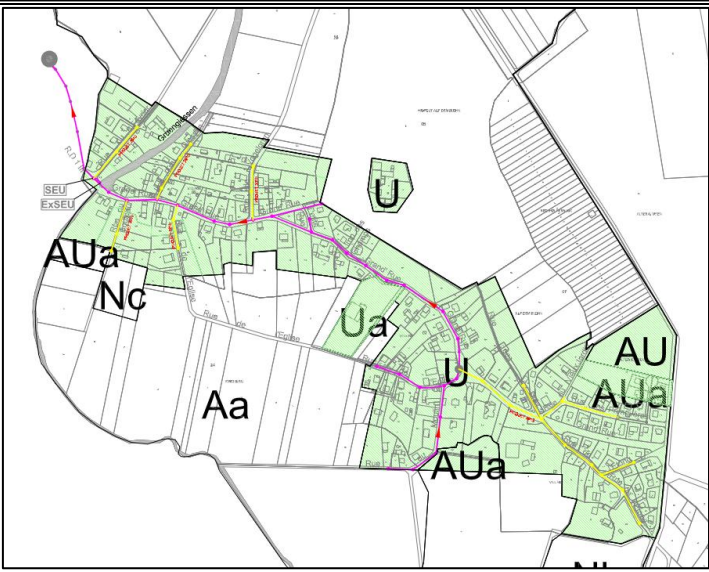
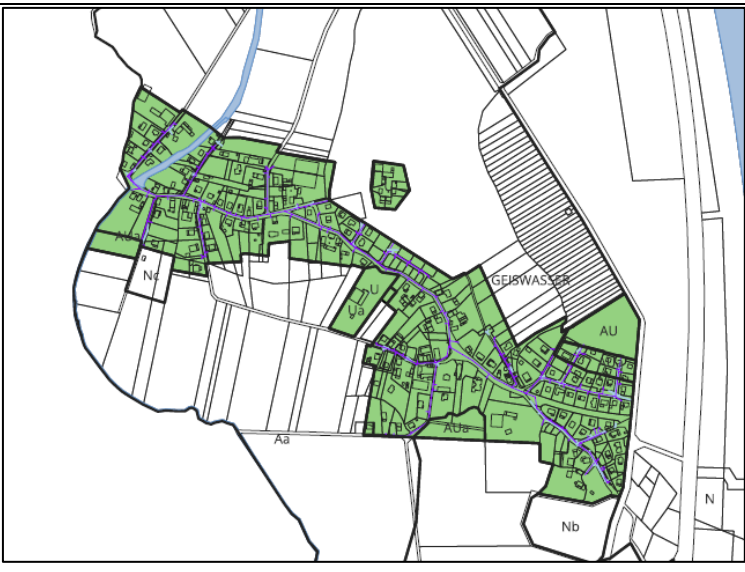
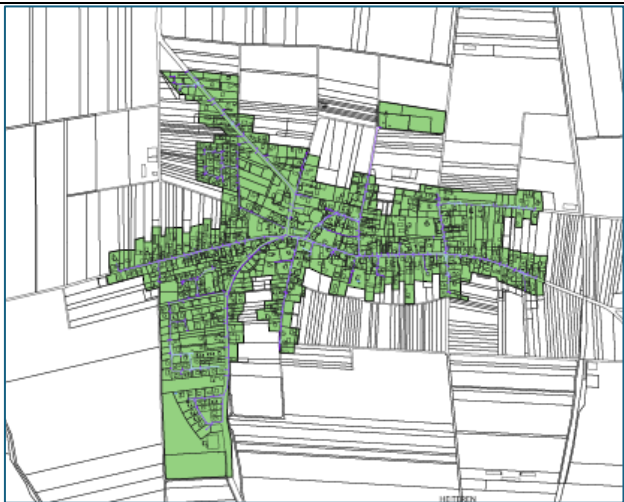
Commune	Zonage actuel Eaux Usées	Zonage Proposé Eaux Usées	Commentaire
Algolsheim			Au sud de la commune, le zonage d'assainissement a été modifié afin de correspondre aux zones desservies par l'assainissement dans la commune.
Appenwihr			Au sud, à l'est et au nord de la commune, le zonage d'assainissement a été étendu afin de correspondre aux zones desservies par l'assainissement dans la commune.

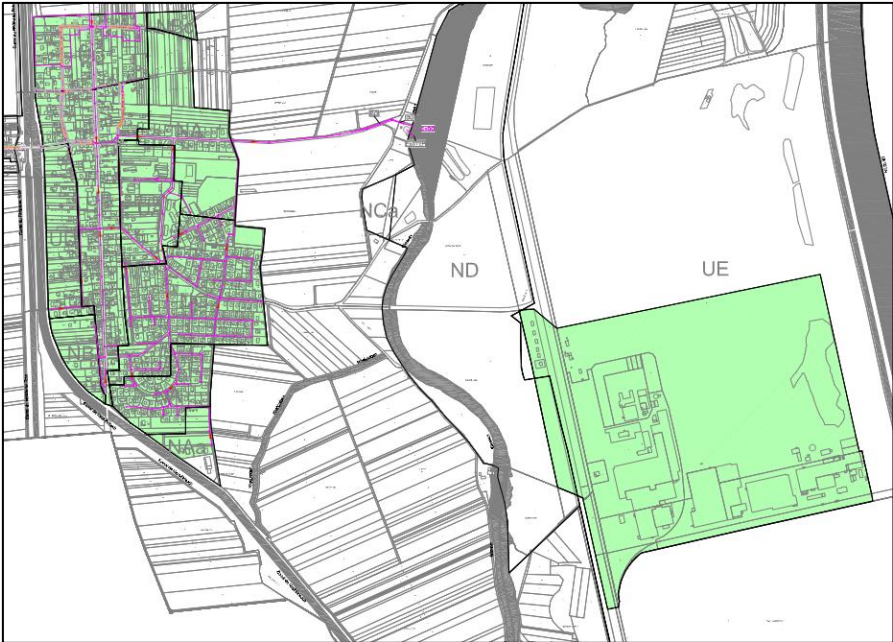
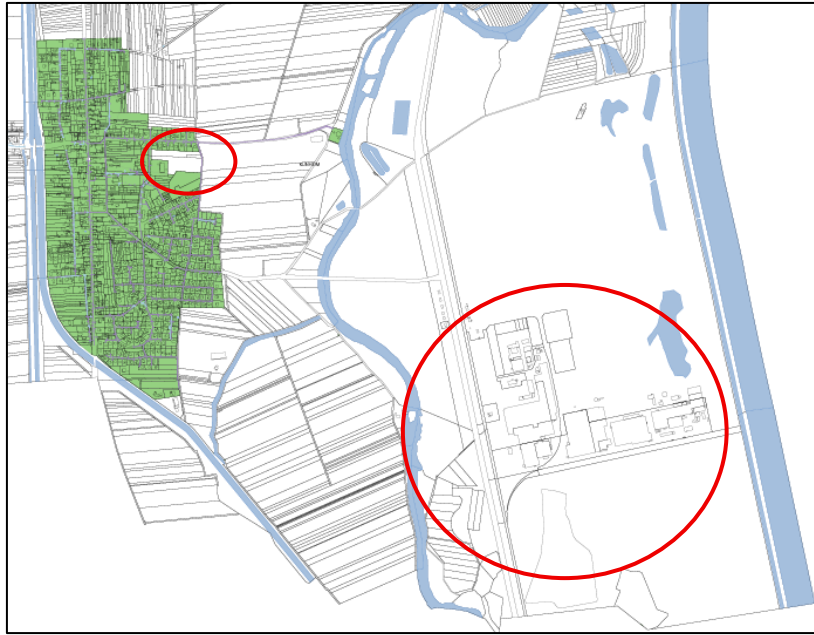
Blodelsheim

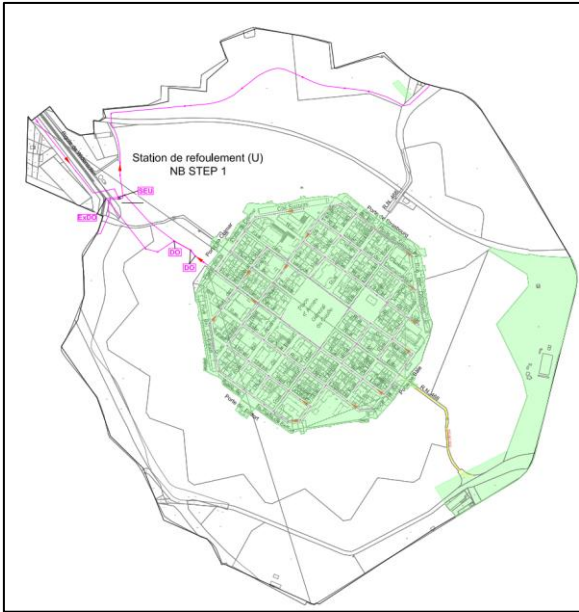
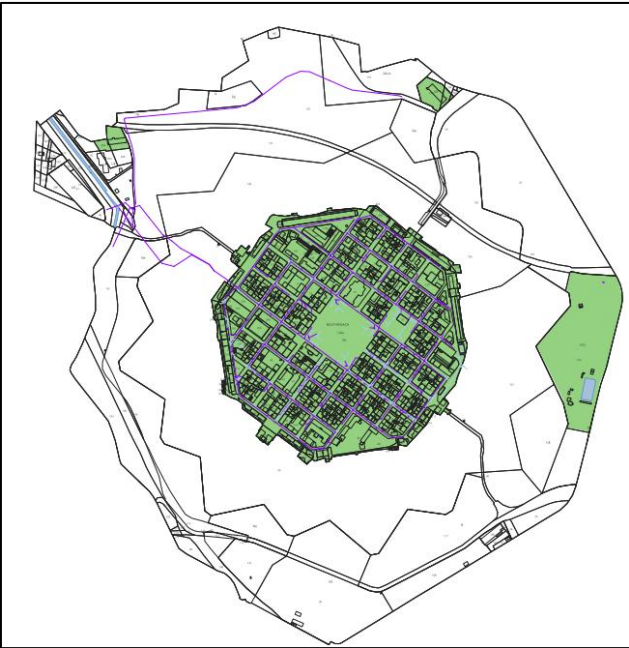
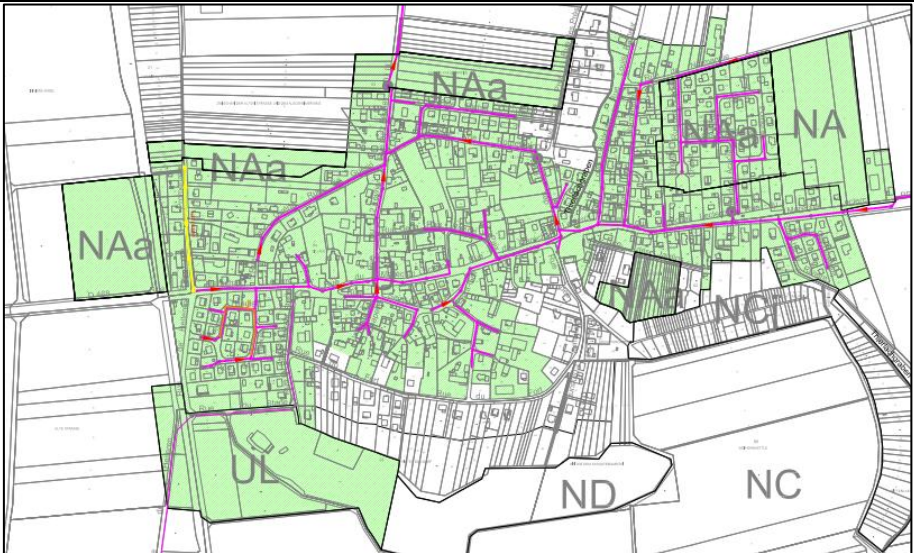
Il n'y a pas de données

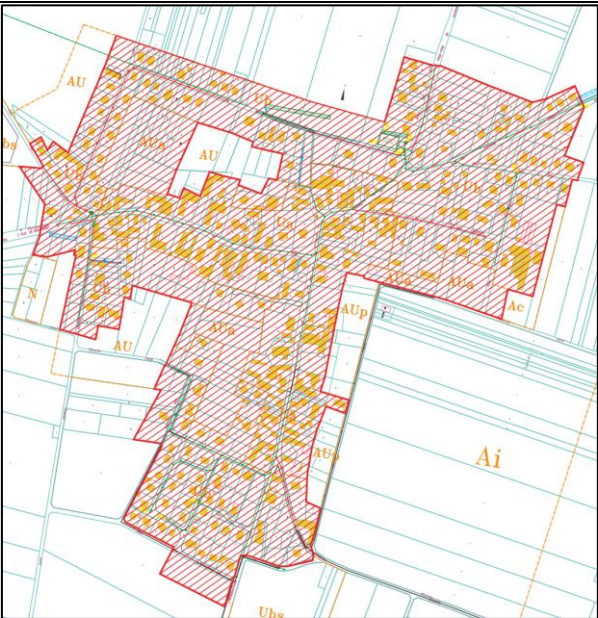
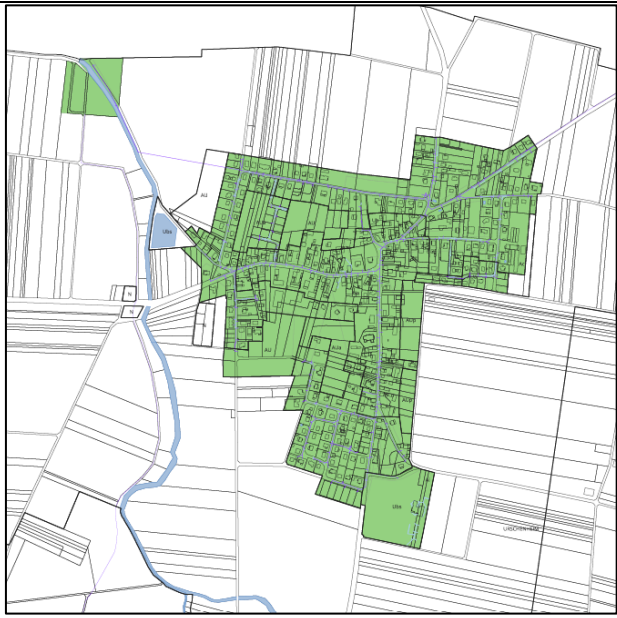
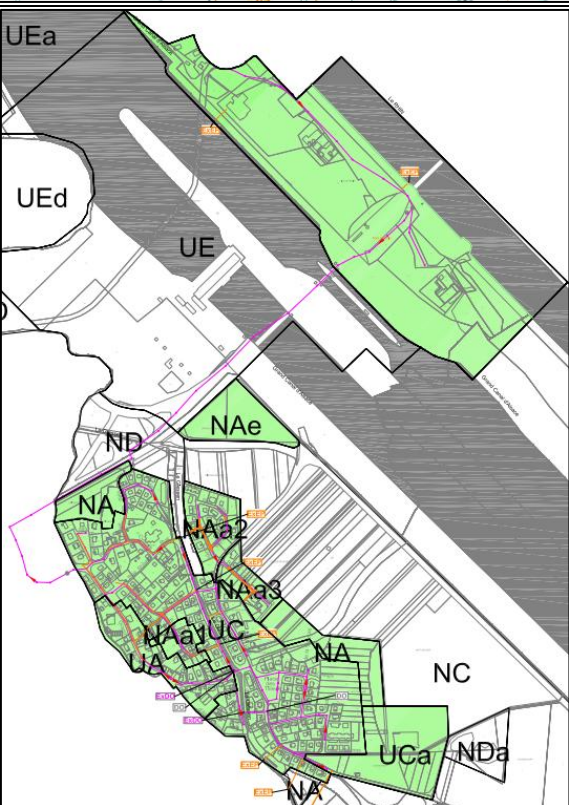


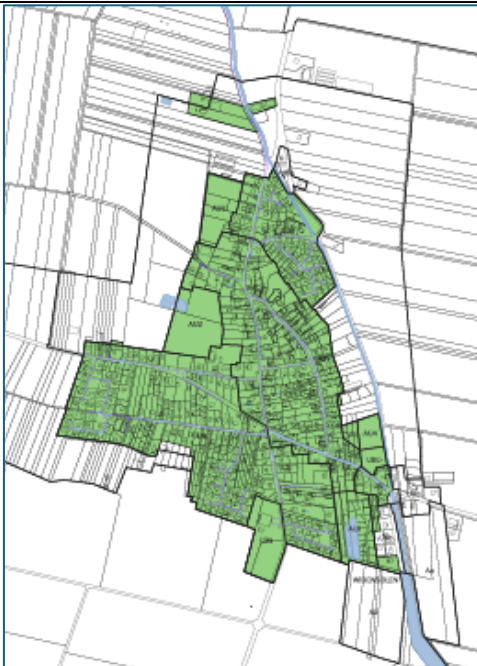
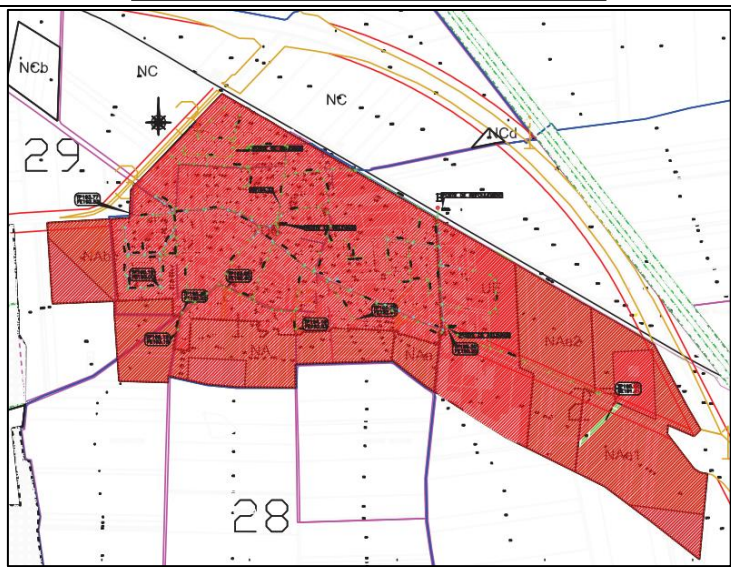
Voici le zonage
de la commune
de Blodelsheim.

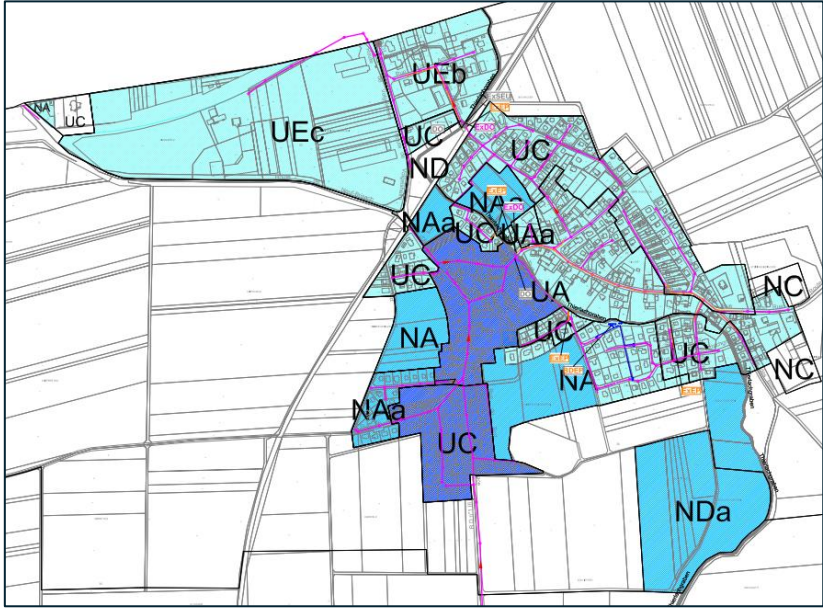
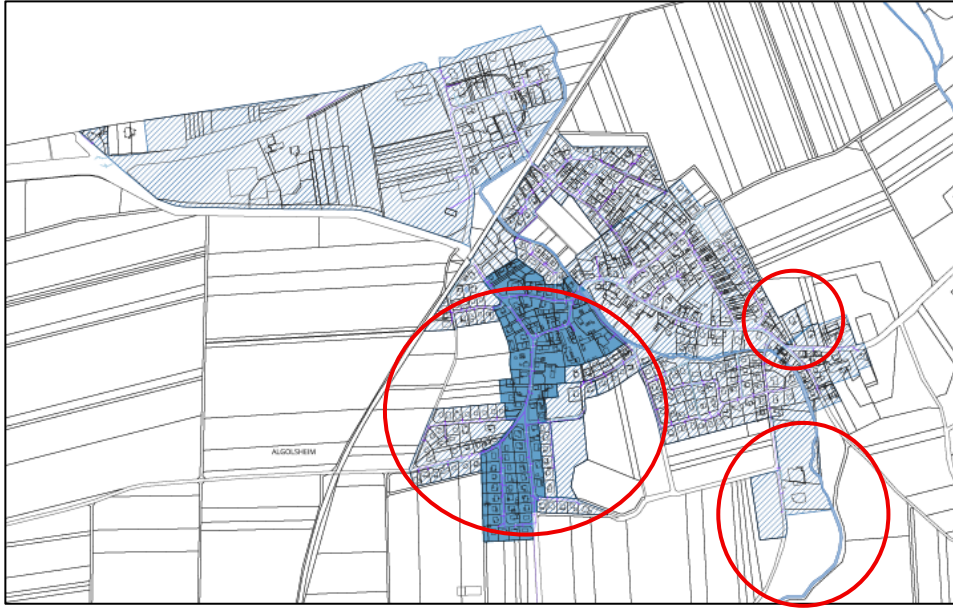
Durrenentzen			Au sud de la commune, le zonage d'assainissement a été modifié afin de correspondre à la délimitation de la commune de Durrenentzen.
Geiswasser			Le zonage d'assainissement a été modifié afin de correspondre au PLU.
Heiteren			À l'est de la commune, le zonage d'assainissement a été modifié afin de correspondre à la délimitation de la commune d'Heiteren.

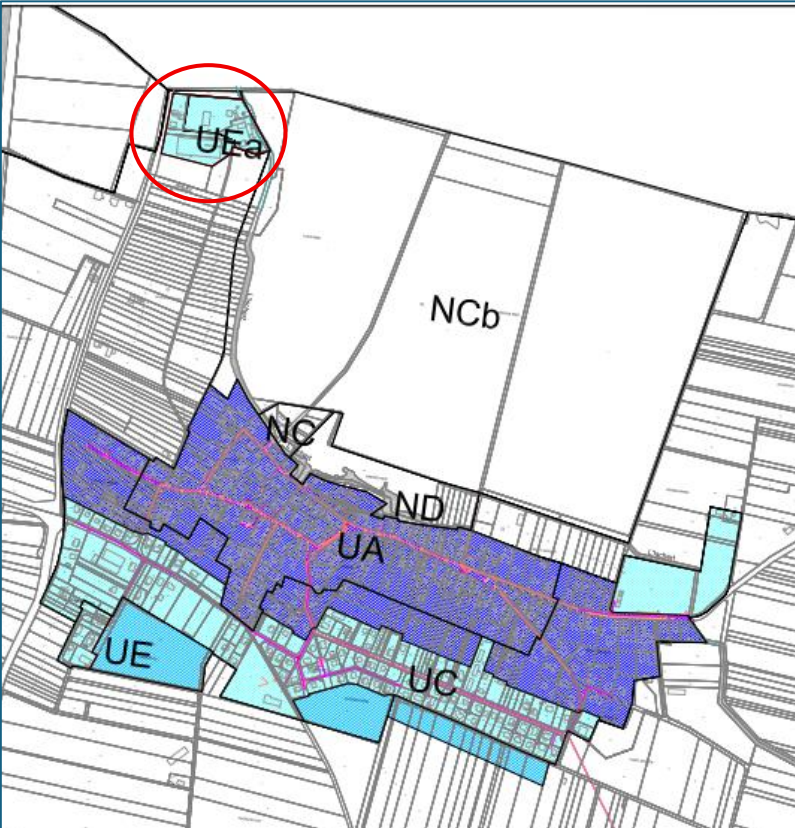
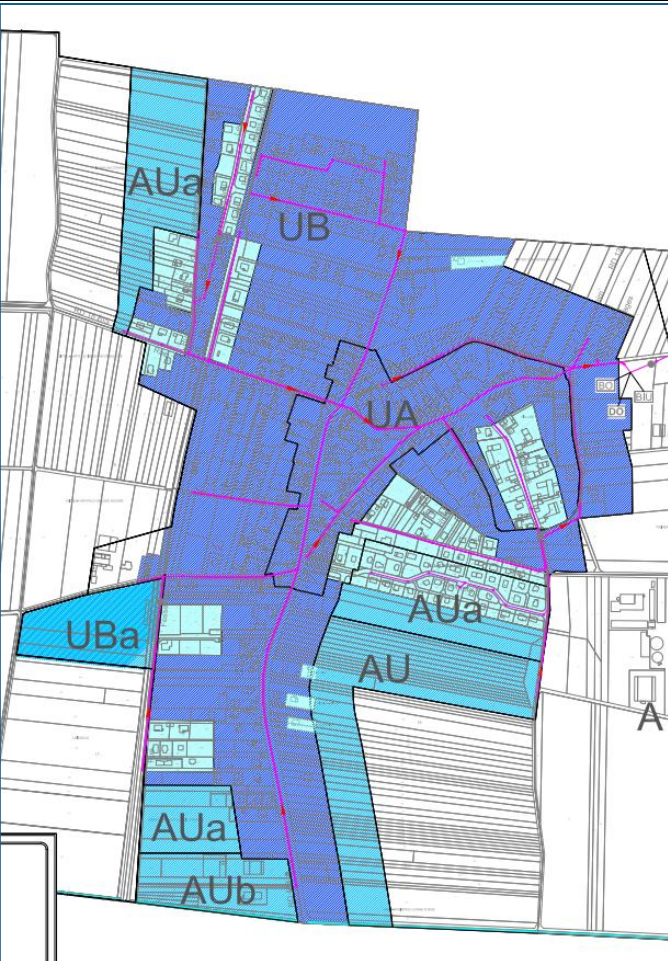
Hettenschlag			Le zonage d'assainissement a été modifié afin de correspondre à la délimitation de la commune d'Hettenschlag.
Kunheim			Le zonage d'assainissement a été modifié afin de correspondre à la délimitation de la commune de Kunheim.
Logelheim	La compétence assainissement appartient à Colmar Agglomération		
	La compétence assainissement appartient à Colmar Agglomération		

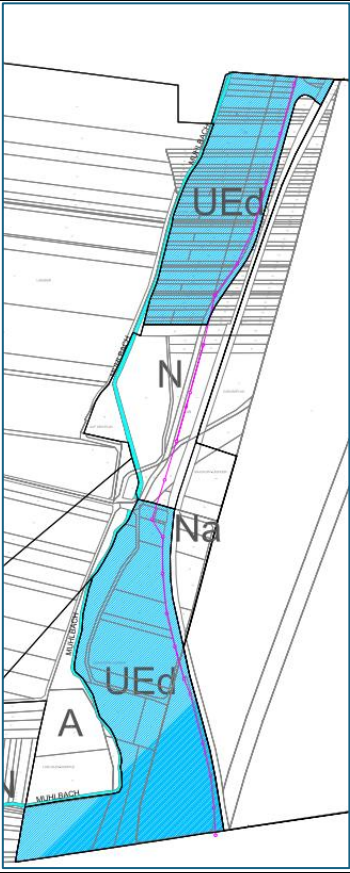
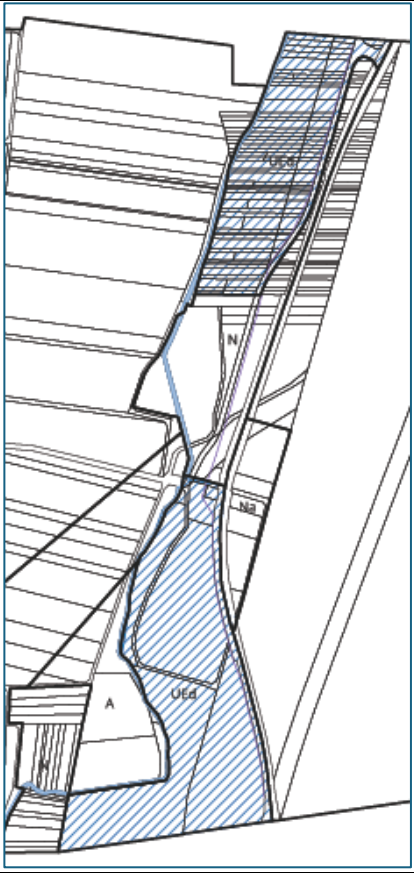
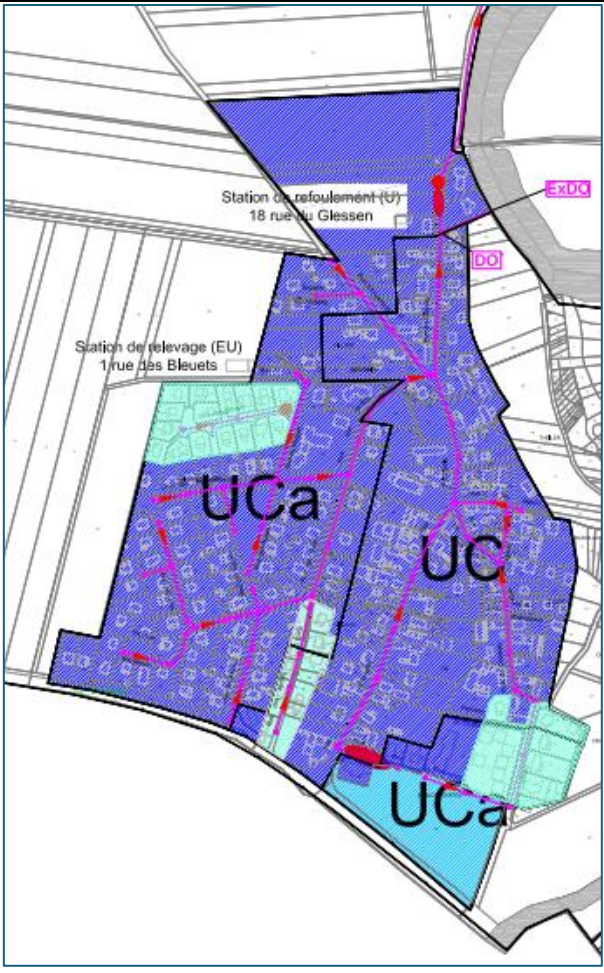
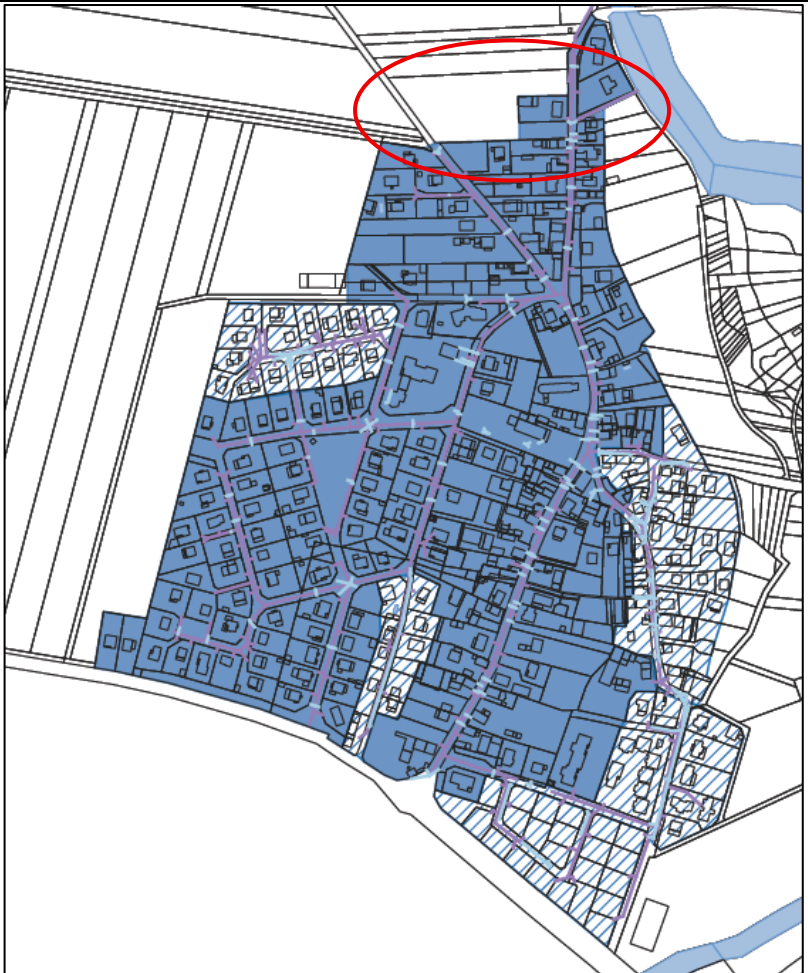
Nambsheim			Le zonage d'assainissement a été modifié afin de correspondre au PLU.
Neuf-Brisach			Au nord de la commune, ainsi qu'à l'ouest de la commune, le zonage d'assainissement a été modifié afin de correspondre au réseau d'assainissement de la commune ainsi qu'au PLU.
Obersaasheim			Les dents creuses du centre-bourg ont été modifiées afin que le zonage d'assainissement corresponde à la commune.

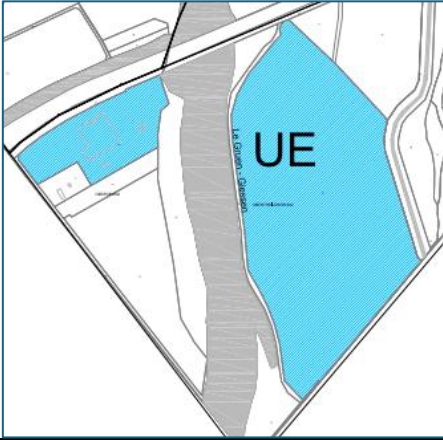
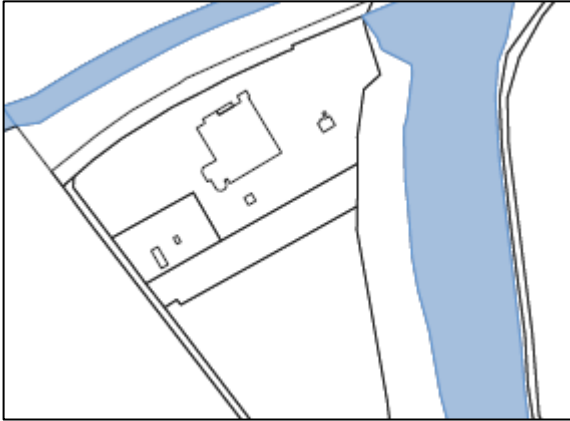
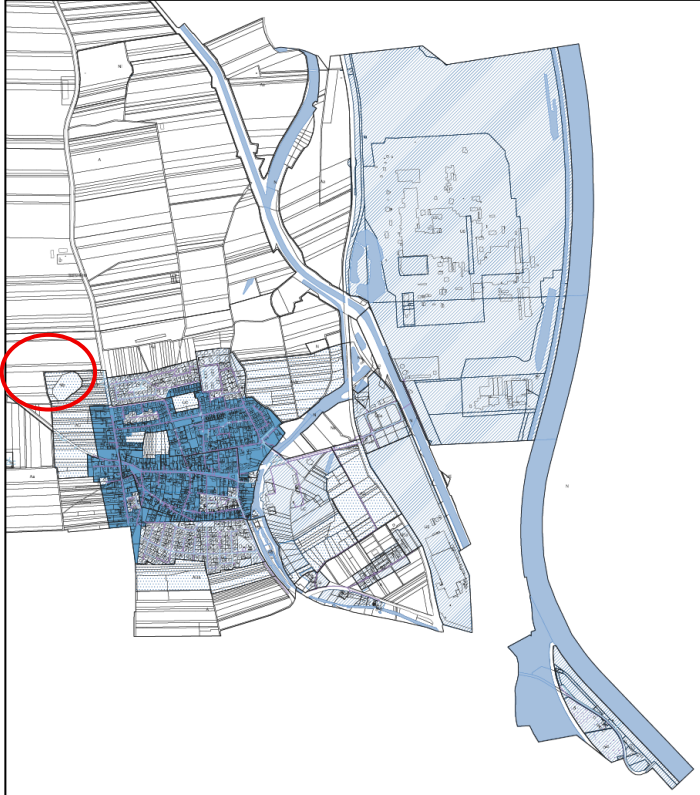
Urschenheim				Le zonage d'assainissement a été modifié afin de correspondre au PLU.
Vogelgrun				Au nord-ouest de la commune, le zonage d'assainissement a été modifié afin de correspondre aux délimitations de la commune et du réseau d'assainissement .

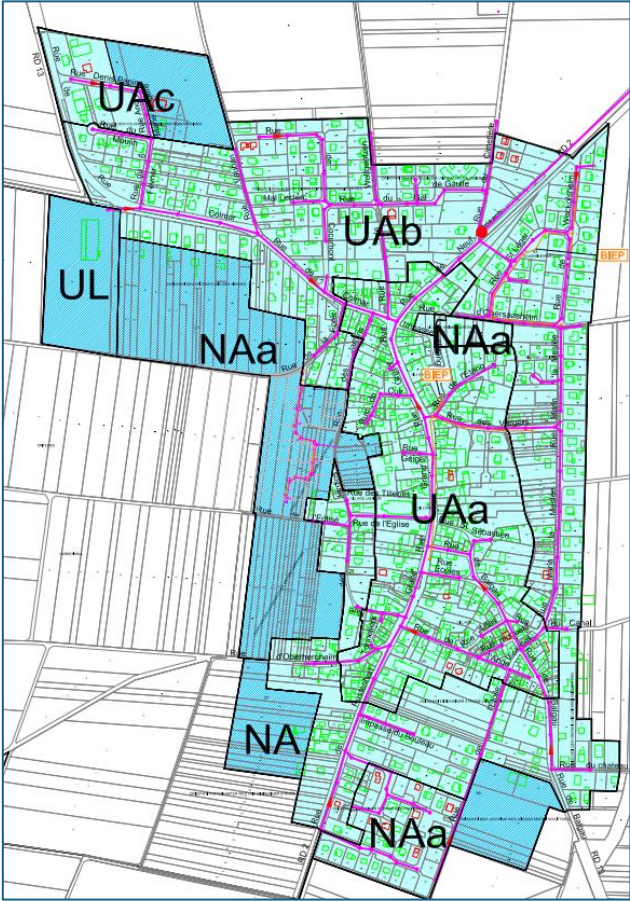
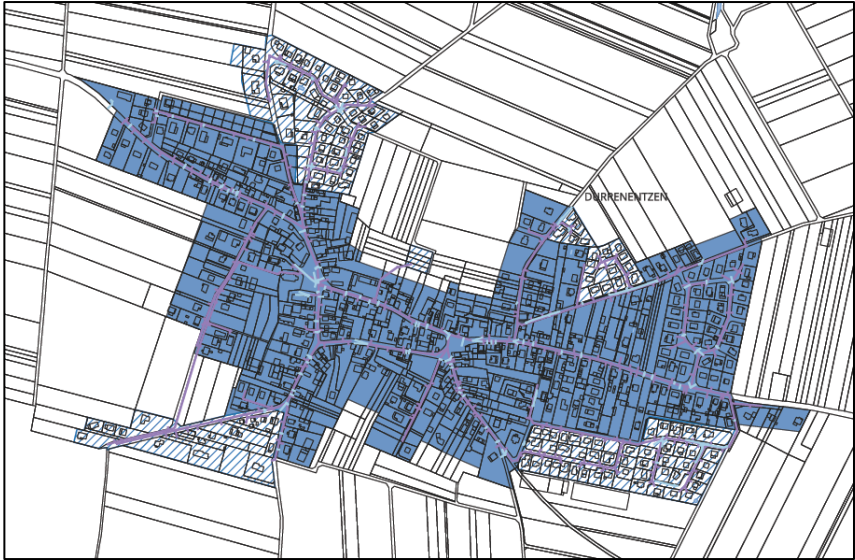
Widensolen			Plusieurs zones de la commune ont été modifiées afin de correspondre au PLU de la commune et au réseau d'assainissement .
Wolfgantzen			Plusieurs zones de la commune ont été modifiées afin de correspondre au PLU de la commune et au réseau d'assainissement .
Légende	 Zone d'Assainissement Collectif  Zone d'Assainissement Non Collectif	 Zonage d'Assainissement Collectif  Zone d'Assainissement Non Collectif	

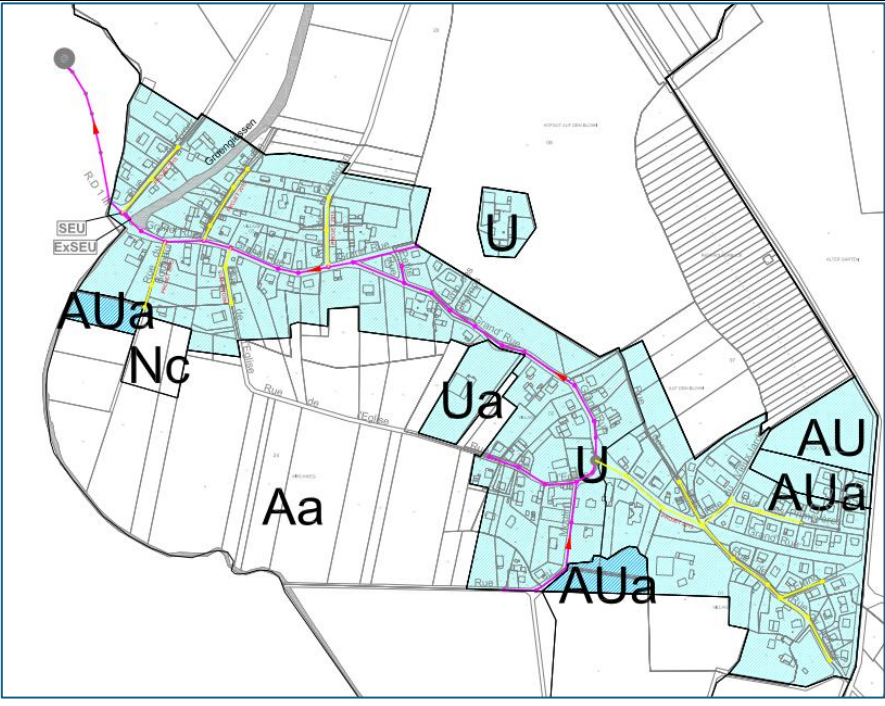
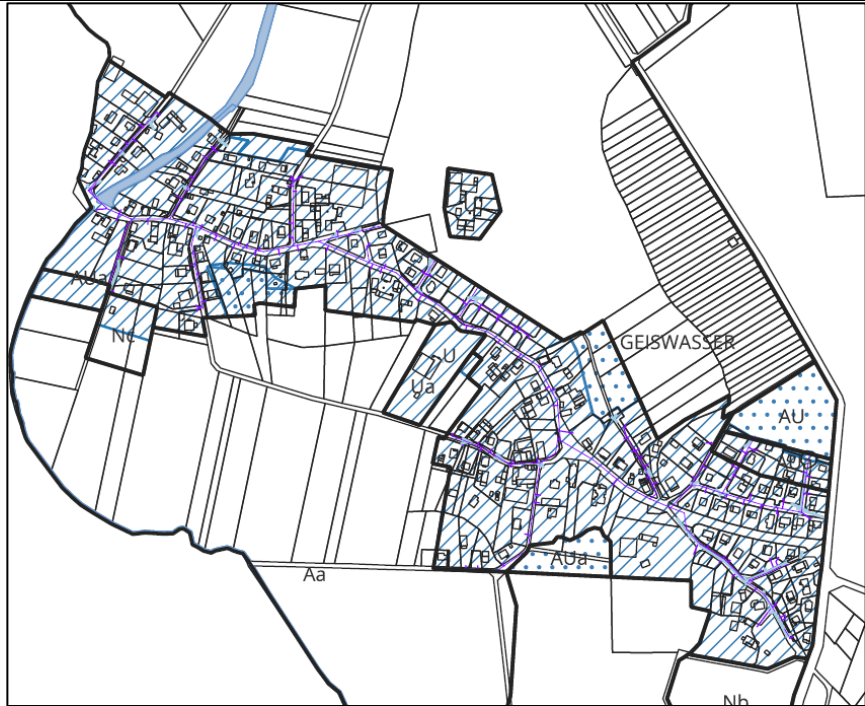
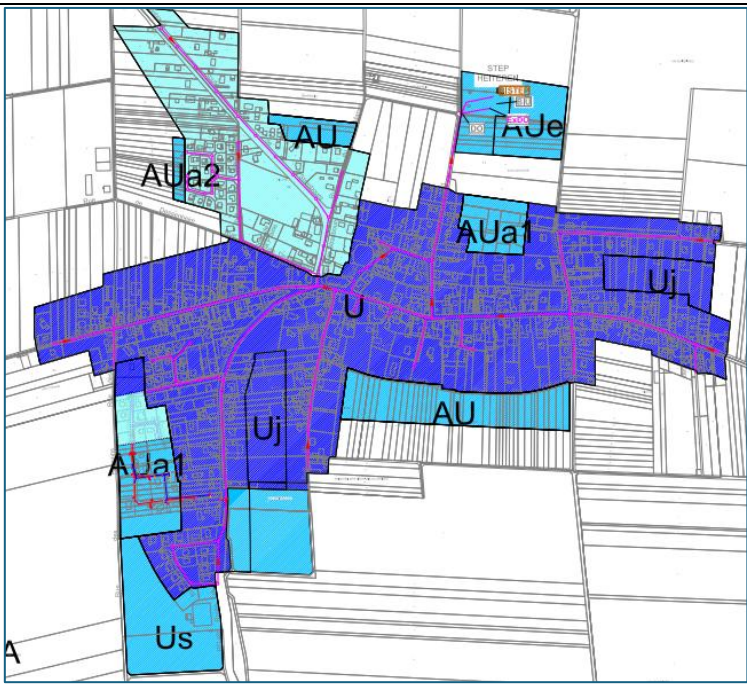
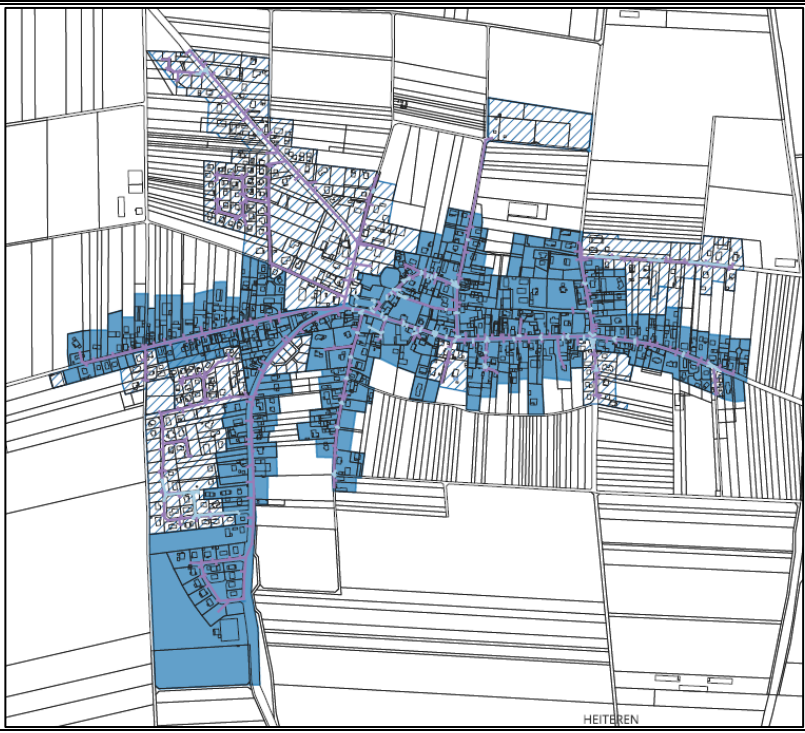
Commune	Zonage actuel Eaux Pluviales	Zonage Proposé Eaux Pluviales	Commentaire
Algolsheim			Au sud-ouest de la commune, les eaux pluviales du centre du village sont dirigées vers le réseau unitaire ; dans le reste de la commune, elles sont quant à elles collectées par un réseau séparatif.
Appenwihr			L'ensemble du territoire communal est équipé d'un réseau séparatif, assurant une gestion distincte des eaux usées et des eaux pluviales conformément aux prescriptions réglementaires. La zone située au sud-ouest du ban communal a fait l'objet d'une extension du périmètre de zonage.

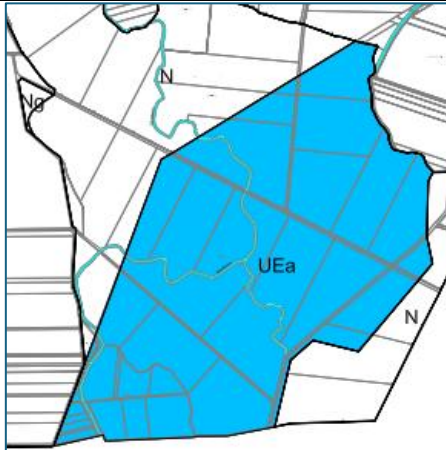
Artzenheim			Le zonage des eaux pluviales a été adapté pour être conforme au zonage défini par le PLU de la commune.
Balgau			Le centre historique de la commune est maintenu en zonage unitaire, tandis que les secteurs d'extension sont équipés de réseaux séparatifs. Les futures zones à urbaniser seront quant à elles raccordées à des réseaux séparatifs, conformément aux dispositions du règlement d'assainissement de la CCARB, imposant la séparation stricte des eaux pluviales et des eaux usées.

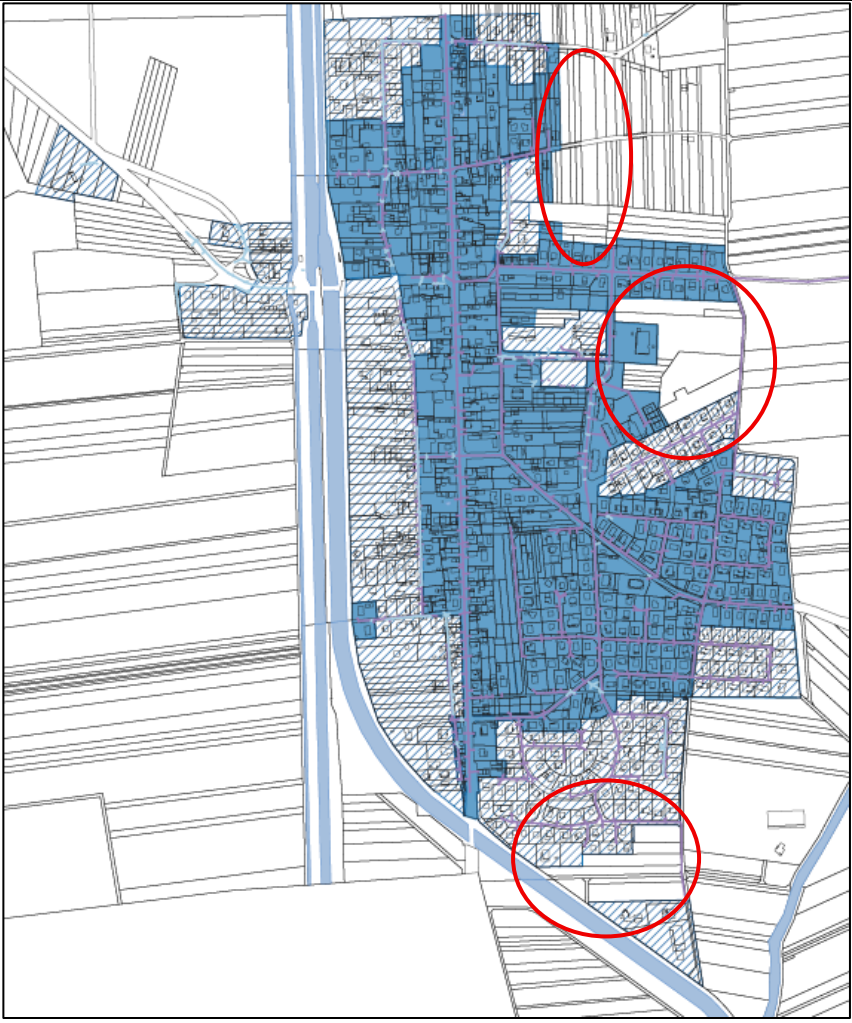
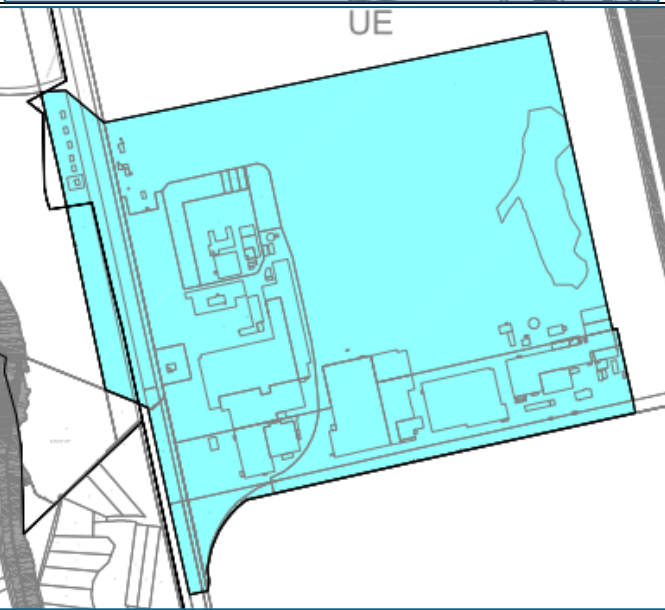
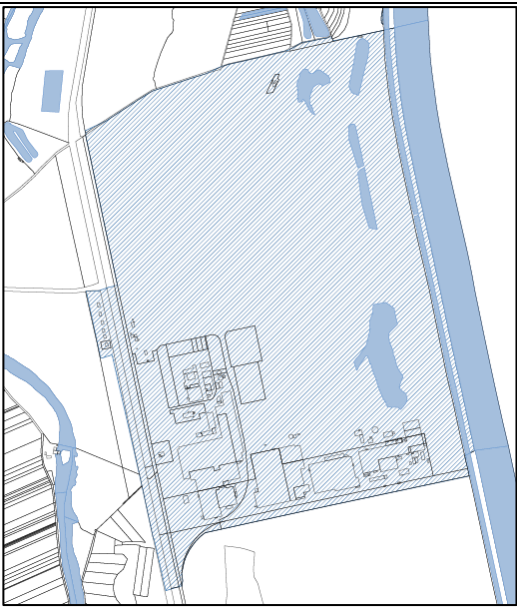
			Le zonage des eaux pluviales a été adapté pour être conforme au zonage défini
Baltzenheim			Le centre historique de la commune est maintenu en zonage unitaire, tandis que les secteurs d'extension sont équipés de réseaux séparatifs. Les futures zones à urbaniser seront quant à elles raccordées à des réseaux séparatifs, conformément aux dispositions du règlement d'assainissement de la CCARB, imposant la séparation stricte des eaux pluviales et des eaux usées.

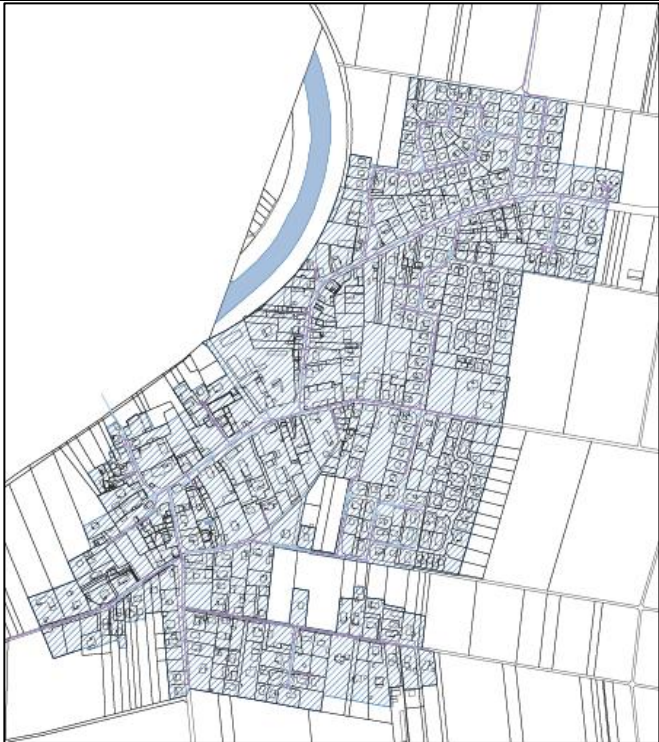
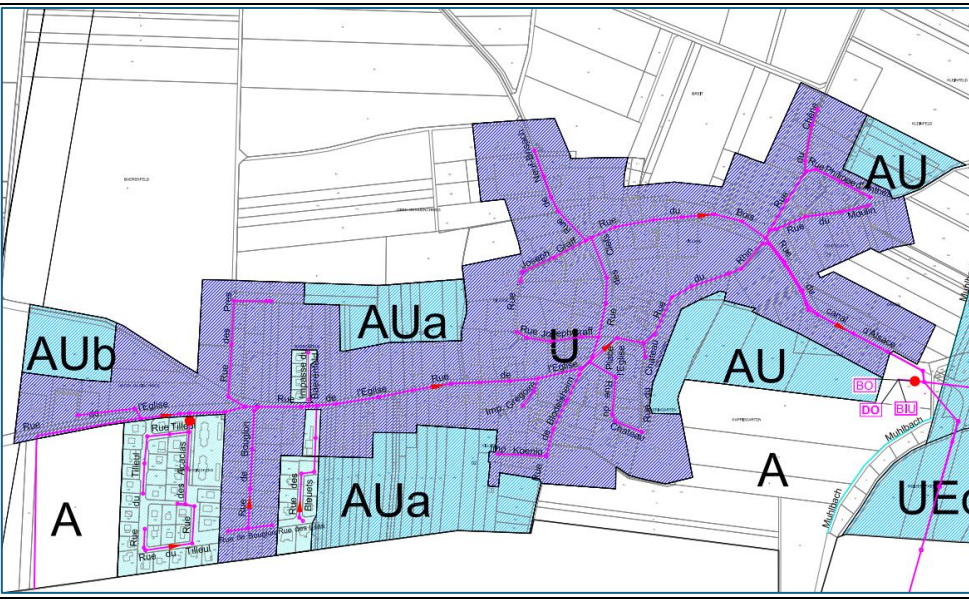
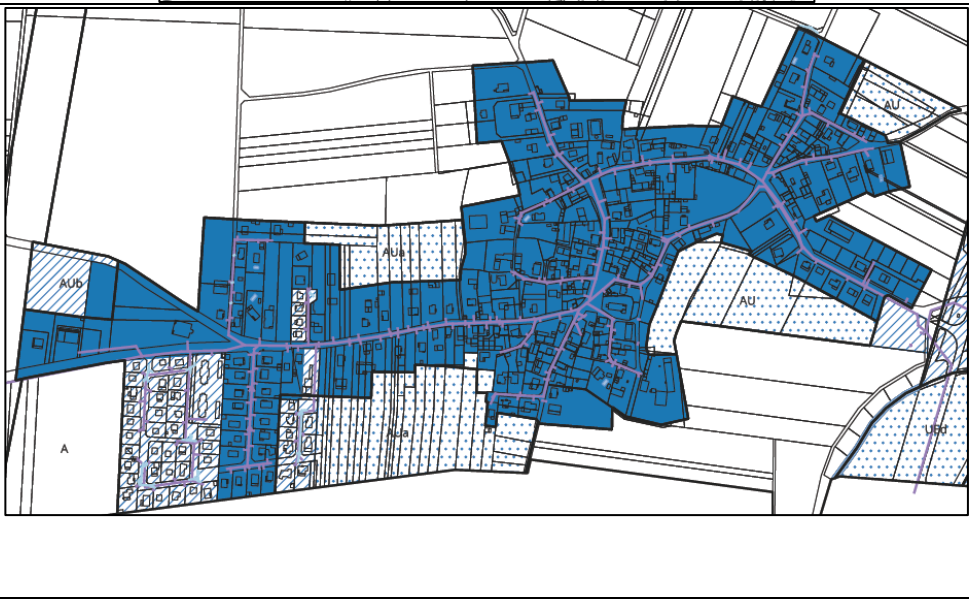
			
Biesheim			Le centre historique de la commune est maintenu en zonage unitaire, tandis que les secteurs d'extension sont équipés de réseaux séparatifs. Les futures zones à urbaniser seront quant à elles raccordées à des réseaux séparatifs, conformément aux dispositions du règlement d'assainissement de la CCARB, imposant la séparation stricte des eaux pluviales et des eaux usées.

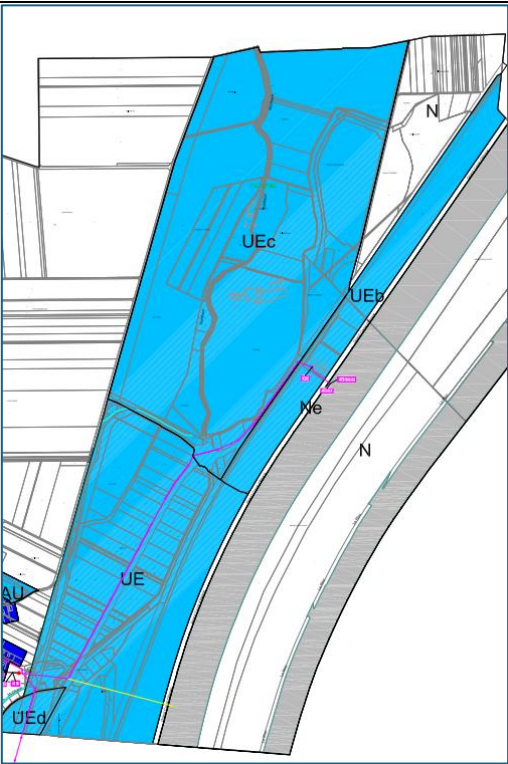
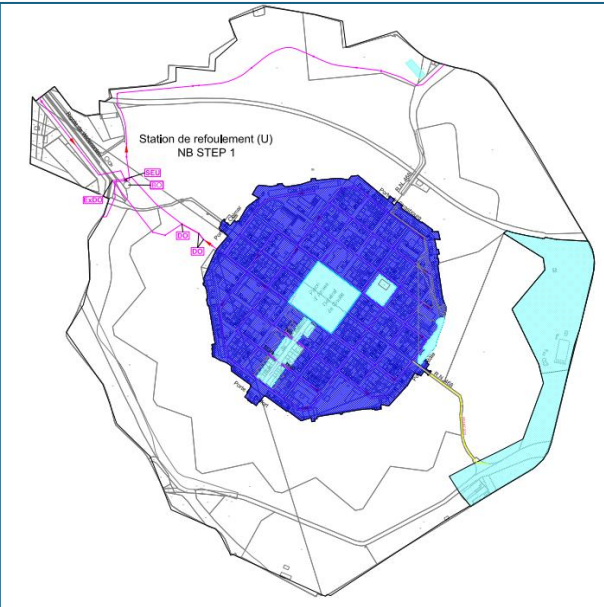
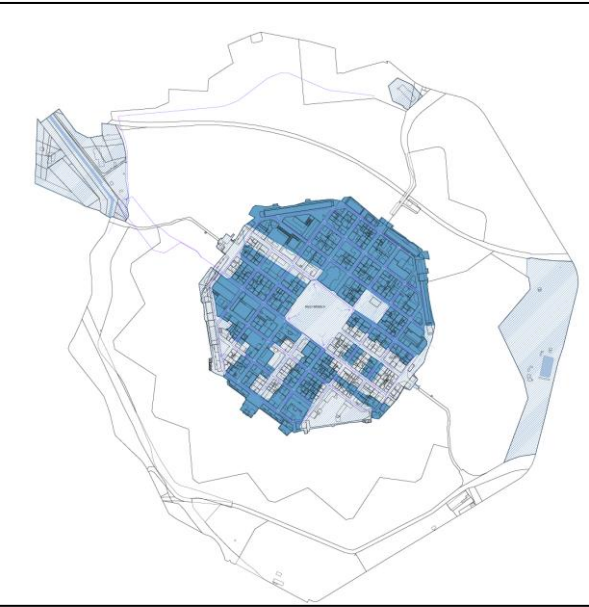
Dessenheim			L'ensemble du territoire communal est desservi par un réseau séparatif, garantissant la séparation complète des eaux pluviales et des eaux usées.
Durrenentzen			Le zonage a été élaboré en s'appuyant sur l'ensemble des plans des réseaux d'assainissement et de la gestion des eaux pluviales. L'ancien zonage n'a pas été transmis.

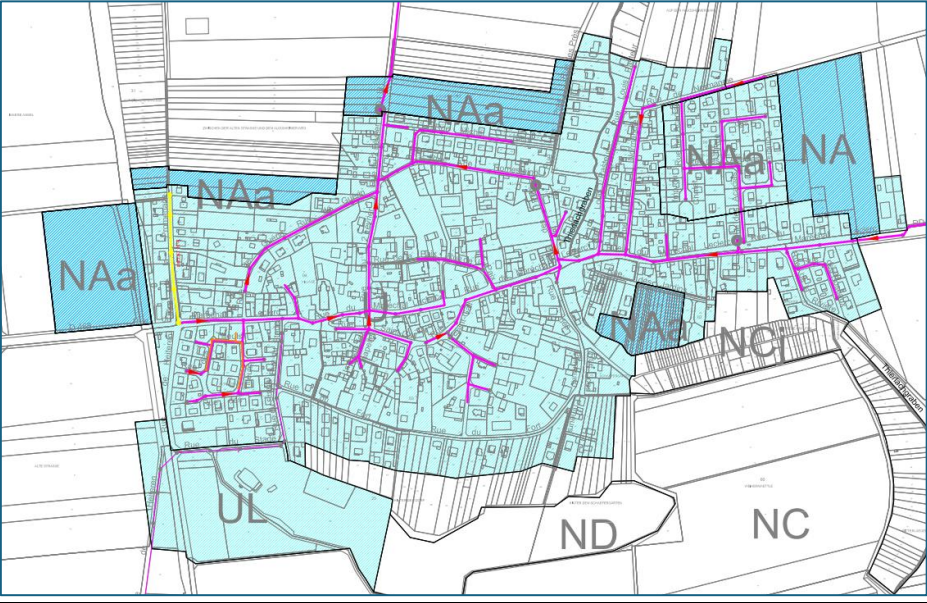
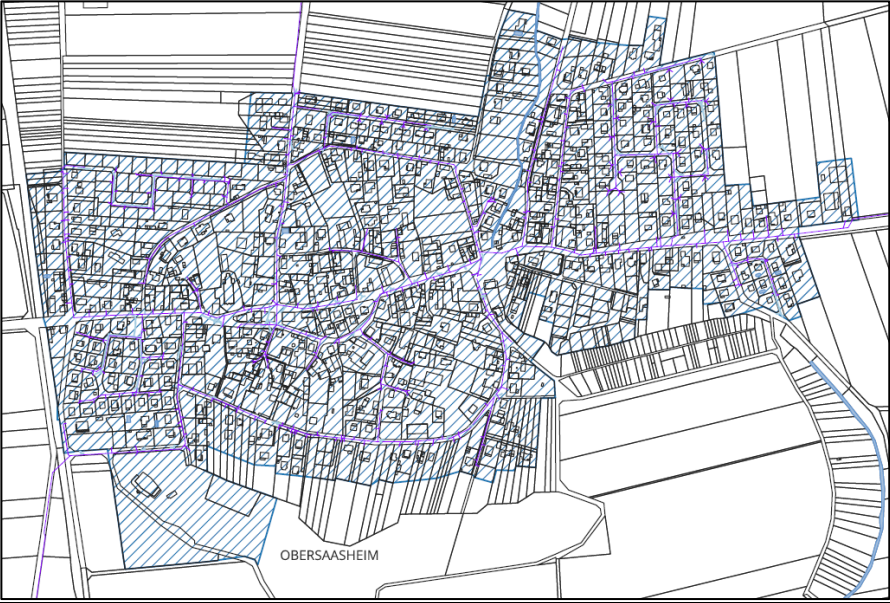
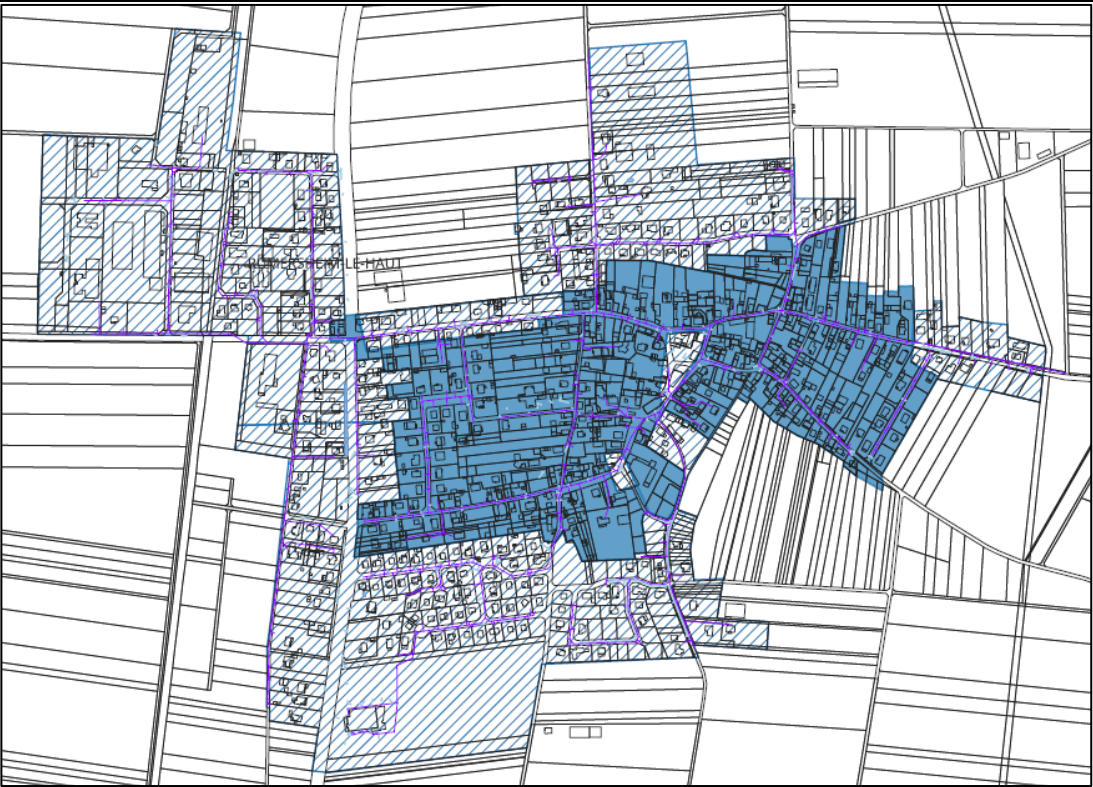
Geiswasser			L'ensemble du territoire communal est desservi par un réseau séparatif, garantissant la séparation complète des eaux pluviales et des eaux usées.
Heiteren			Le centre du village est en réseau unitaire, les nouveaux quartiers sont quant à eux en séparatif afin de correspondre au règlement d'assainissement.

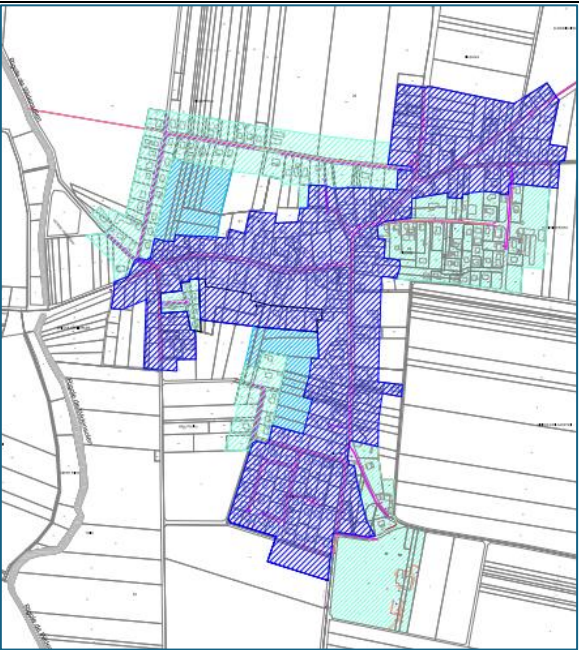
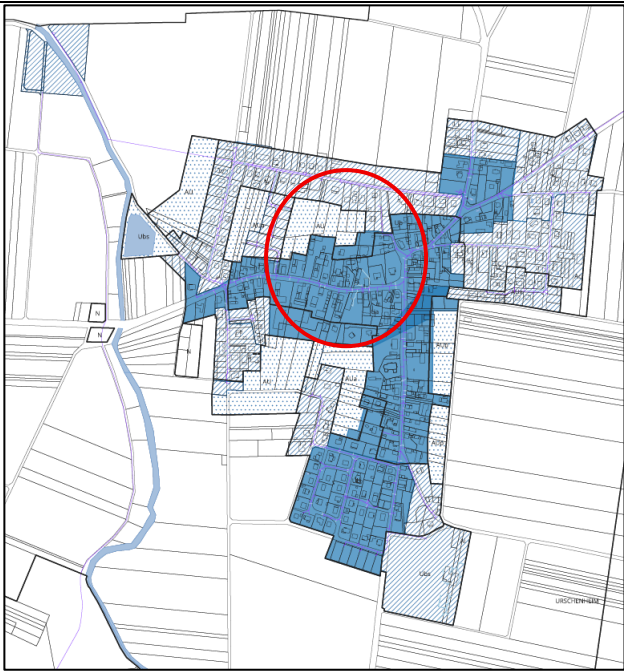
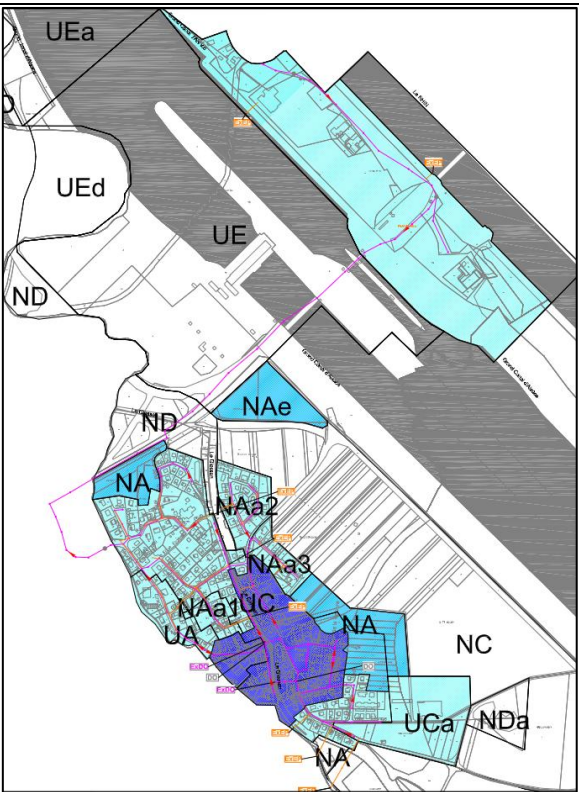
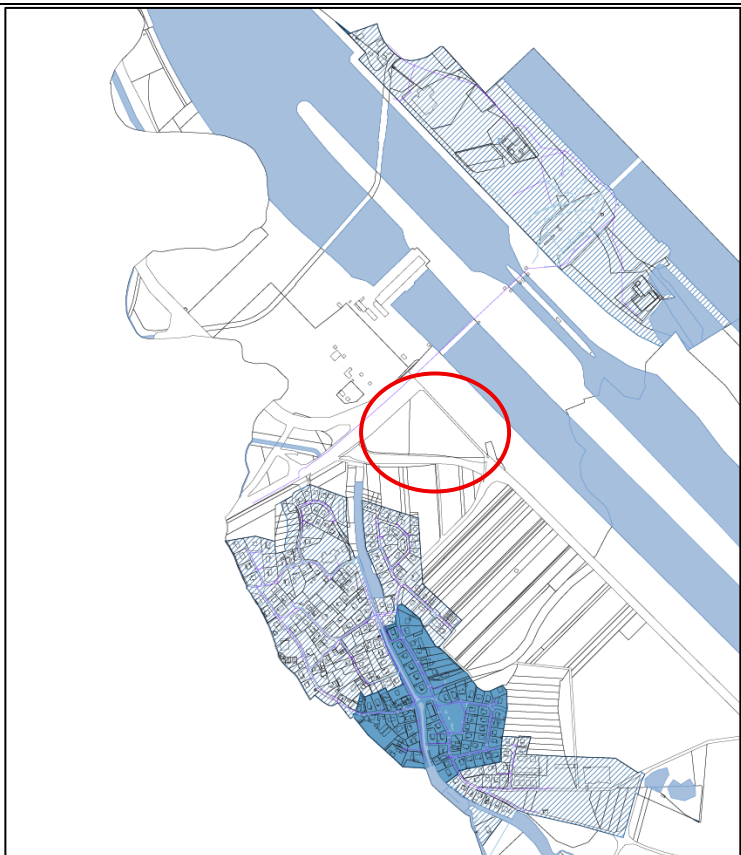
			
Hettenschlag			L'ensemble du territoire communal est desservi par un réseau séparatif, garantissant la séparation complète des eaux pluviales et des eaux usées.

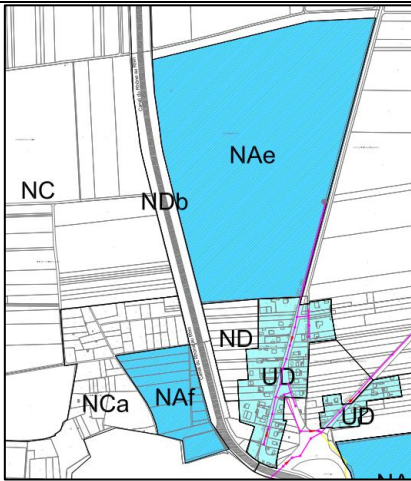
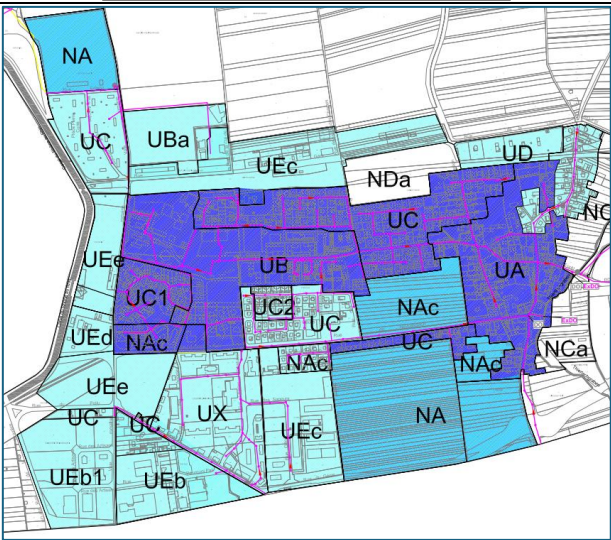
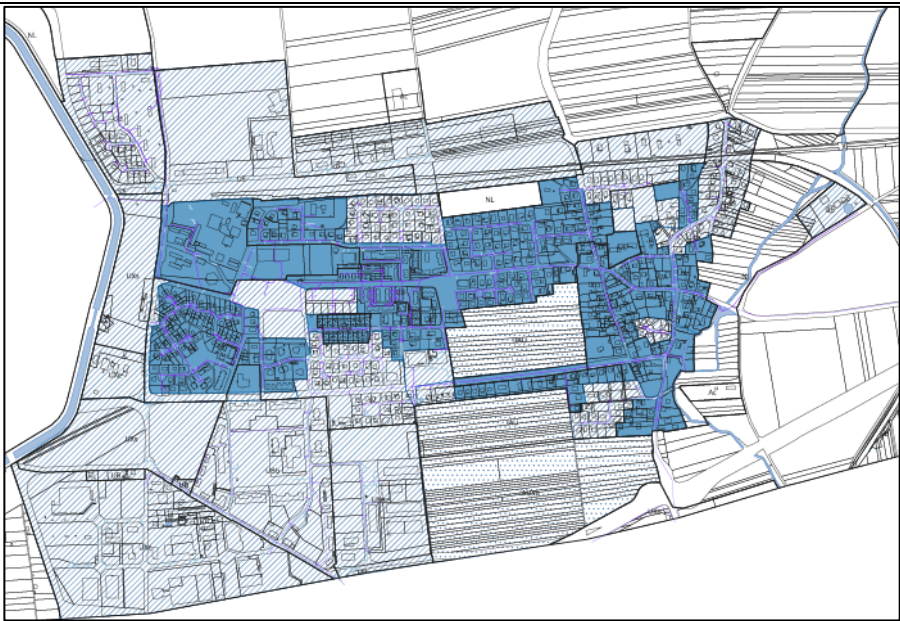
Kunheim			Le centre historique de la commune est maintenu en zonage unitaire, tandis que les secteurs d'extension sont équipés de réseaux séparatifs. Les futures zones à urbaniser seront quant à elles raccordées à des réseaux séparatifs, conformément aux dispositions du règlement d'assainissement de la CCARB, imposant la séparation stricte des eaux pluviales et des eaux usées.
			

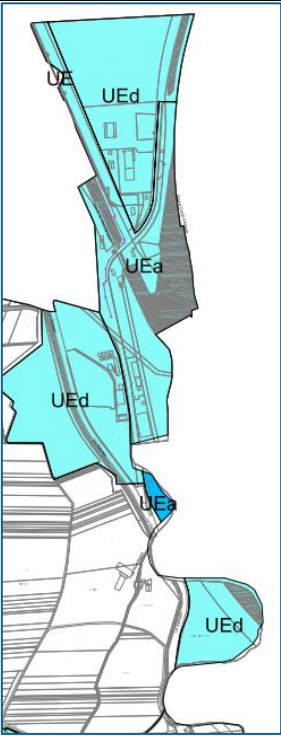
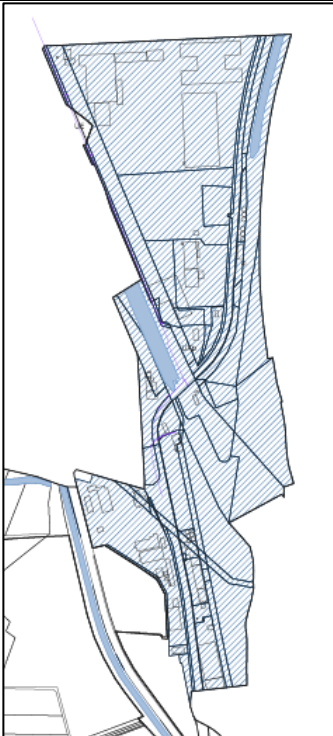
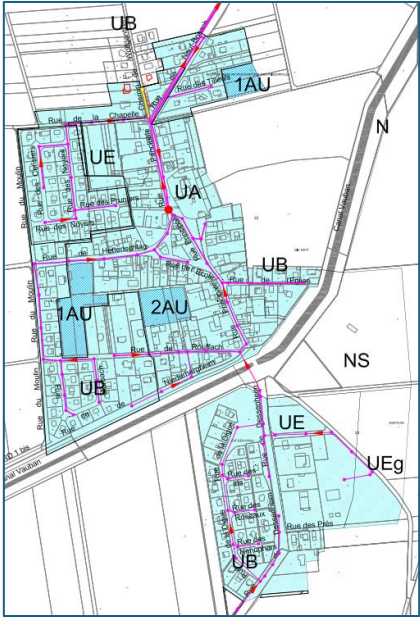
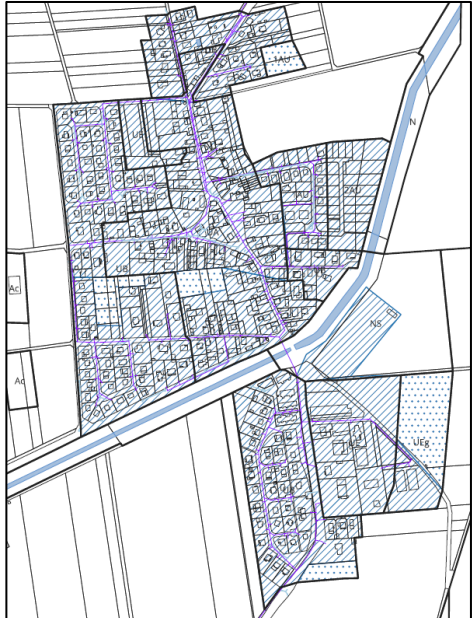
Logelheim			La compétence eaux pluviales appartient à la CCARB. L'ancien zonage n'a pas été transmis.
Nambenheim			Le centre historique de la commune est maintenu en zonage unitaire, tandis que les secteurs d'extension sont équipés de réseaux séparatifs. Les futures zones à urbaniser seront quant à elles raccordées à des réseaux séparatifs, conformément aux dispositions du règlement d'assainissement de la CCARB, imposant la séparation stricte des eaux pluviales et des eaux usées.

				Le centre historique de la commune est maintenu en zonage unitaire, tandis que les secteurs d'extension sont équipés de réseaux séparatifs. Les futures zones à urbaniser seront quant à elles raccordées à des réseaux séparatifs, conformément aux dispositions du règlement d'assainissement de la CCARB, imposant la séparation stricte des eaux pluviales et des eaux usées.
Neuf-Brisach				La commune de Neuf-Brisach a entrepris de déconnecter les eaux pluviales du réseau unitaire dans les secteurs situés à l'ouest, au sud et à l'est du territoire communal.

Obersaasheim			Le zonage des eaux pluviales a été adapté pour être conforme au zonage défini par le règlement d'assainissement.
Rumersheim-le-Haut			Le centre historique de la commune est maintenu en zonage unitaire, tandis que les secteurs d'extension sont équipés de réseaux séparatifs.

Urschenheim			Le centre historique de la commune est maintenu en zonage unitaire, tandis que les secteurs d'extension sont équipés de réseaux séparatifs. Les futures zones à urbaniser seront quant à elles raccordées à des réseaux séparatifs, conformément aux dispositions du règlement d'assainissement de la CCARB, imposant la séparation stricte des eaux pluviales et des eaux usées.
Vogelgrun			Le centre historique de la commune est maintenu en zonage unitaire, tandis que les secteurs d'extension sont équipés de réseaux séparatifs.

Volgelsheim			Le zonage des eaux pluviales a été adapté en intégrant le principe de déconnexion des eaux pluviales pour l'ensemble des zones à urbaniser, selon le règlement d'assainissement de la CCARB.
			Le centre historique de la commune est maintenu en zonage unitaire, tandis que les secteurs d'extension sont équipés de réseaux séparatifs. Les futures zones à urbaniser seront quant à elles raccordées à des réseaux séparatifs, conformément aux dispositions du règlement d'assainissement de la CCARB, imposant la séparation stricte des eaux pluviales et des eaux usées, en intégrant le principe de déconnexion des eaux pluviales pour l'ensemble des secteurs destinés à l'urbanisation, selon le règlement d'assainissement de la CCARB

			Le zonage des eaux pluviales a été adapté pour être conforme en intégrant le principe de déconnexion des eaux pluviales pour l'ensemble des zones à urbaniser, selon le règlement d'assainissement de la CCARB.
Weckolsheim			Le zonage des eaux pluviales a été adapté pour être conforme au zonage défini par le PLU de la commune en intégrant le principe de déconnexion des eaux pluviales pour l'ensemble des zones à urbaniser.

Widensolen			Le centre historique de la commune est maintenu en zonage unitaire, tandis que les secteurs d'extension sont équipés de réseaux séparatifs. Les futures zones à urbaniser seront quant à elles raccordées à des réseaux séparatifs, conformément aux dispositions du règlement d'assainissement de la CCARB, imposant la séparation stricte des eaux pluviales et des eaux usées.		
Wolfgangtzen			Sur Wolfgangtzen, le réseau d'eaux pluviales est de type séparatif.		
Légendes		Zone d'urbanisation existante ou les eaux usées et les eaux pluviales sont séparées (EP non collectées) Zone d'urbanisation future où la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales sera obligatoire (EP non collectées) Zone d'urbanisation existante desservie par un réseau de collecte unitaire où il faut favoriser la séparation des eaux pluviales des eaux usées		Zone d'urbanisation existante où les eaux usées et les eaux pluviales sont séparées (EP non collectées) Zone d'urbanisation future où la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales sera obligatoire (EP non collectées) Zone d'urbanisation existante desservie par un réseau de collecte unitaire où il faut favoriser la séparation des eaux pluviales des eaux usées Zone d'ANC où les eaux pluviales sont mises d'office en séparatif Eau pluviale en pseudo séparatif : une partie des eaux pluviales est infiltrée, une autre va dans le réseau unitaire	

Contexte environnemental de chaque commune							
Commune de la CCARB	Risque inondation & coulées	Sols pollués	Nappe phréatique	Zones humides	Biodiversité	Cours d'eau	Captages & protection
Appenwihr	Commune non concernée, pas de PPRI	Pas de zones affectées	Niveau max 191,06 m < terrain 193,50 m Compatible infiltration eaux pluviales	Aucune Pas de réglementation spécifique liée aux zones humides	Natura 2000 et ZNIEFF I & II Sites : Hardt Nord, Forêt sèche du Kastenwald, Milieux agricoles Hardt de Logelheim à Andolsheim ; hors zones urbanisées	ILL 4 État Chimique : Mauvais État Biologique : Moyen	Captage de Sundhoffen Périmètres éloignés, pas d'impact du zonage ou réseaux sur l'eau potable
Artzenheim	Commune non concernée, pas de PPRI	Pas de zones affectées	Niveau max 180,33 m < terrain 182,5 m Nappe en charge sous le terrain, faible risque d'affleurement	Présentes (label Ramsar) Bande rhénane du Rhin Supérieur, canal déclassé du Rhône au Rhin, milieux humides du Rhin de Biesheim ; hors zones urbanisées	Natura 2000 et ZNIEFF I & II Vallée du Rhin (ZPS Oiseaux), Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch ; Forêts rhénanes, canaux de la Hardt ; hors zones urbanisées	RHIN 2 État Chimique : Mauvais État Biologique : Moyen	Captages de Kunheim Périmètres éloignés, pas d'impact du zonage ou réseaux sur la qualité de l'eau potable
Balgau	Commune non concernée, pas de PPRI	Aucun site pollué recensé	Niveau max 199,63 m < terrain 203 m Nappe compatible avec infiltration des eaux pluviales	Présentes (label Ramsar) Bande rhénane du Rhin Supérieur, anciennes gravières à l'est, zones humides en limite ou hors centre-bourg	Natura 2000 et ZNIEFF I & II ZPS : Zones agricoles de la Hardt, Vallée du Rhin ; ZSC : Rhin-Ried-Bruch ; ZNIEFF : Forêt rhénane, Île du Rhin ; hors zones urbanisées	GRAND CANAL D'ALSACE - BIEF DE KEMBS À NEUF-BRISACH État chimique : Mauvais État biologique : Bon	Captage de Rustenhardt Périmètres éloignés, pas d'impact du zonage ni des réseaux sur la qualité de l'eau potable
Baltzenheim	Commune non concernée, pas de PPRI	Aucun site pollué recensé	Niveau max 180,33 m < terrain 181,5 m Nappe stable, compatible avec infiltration des eaux pluviales	Présentes (label Ramsar) Bande rhénane du Rhin Supérieur, canal déclassé du Rhône au Rhin, milieux humides du Rhin de Biesheim ; hors zones urbanisées	Natura 2000 et ZNIEFF I & II ZPS : Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf ; ZSC : Rhin-Ried-Bruch ; ZNIEFF : Forêts rhénanes, Île rhénane, Canaux de la Hardt ; hors zones urbanisées	RHIN2 État chimique : Mauvais État biologique : Moyen	Captages de Durrenentzen Périmètres éloignés, pas d'impact du zonage ou des réseaux sur l'eau potable
Biesheim	Commune non concernée, pas de PPRI	2 sites recensés	Niveau max 185,77 m < terrain 187 m	Présentes (Ramsar)	ZNIEFF type I & II, pas de Natura 2000	CANAL DE NEUF-BRISACH	Forage de Biesheim (DUP 1974)

		Constellium (ex Alcan Rehalu) RD52 et Wrigley (ZI RD52) – pas d’infiltration prévue sur ces sites	Compatible avec infiltration des eaux pluviales	Canal déclassé du Rhône au Rhin, Giessen, abords Constellium et Rhin – hors ou en limite du centre-bourg	ZNIEFF I : forêts sèches de la Hardt, forêts rhénanes, gravière ; ZNIEFF II : ancien lit majeur du Rhin, canaux de la Hardt, cours et îles rhénanes – hors zones urbanisées	État Chimique : Mauvais État Biologique : Bon	Périmètres éloignés, infiltration autorisée, aucun impact du zonage sur l’eau potable
Dessenheim	Commune non concernée, pas de PPRI	Aucun site recensé Aucun sol pollué identifié	Niveau max 195,66 m < terrain 197,5 m Nappe stable, pas d’affleurement, infiltration compatible	Présentes Canal déclassé du Rhône au Rhin et zone humide près de la gravière (sud-ouest) – hors zones urbanisées	Natura 2000 + ZNIEFF I & II ZPS : Zones agricoles de la Hardt ; ZSC : Hardt Nord ; ZNIEFF I : forêt sèche de la Hardt ; ZNIEFF II : canaux de la Hardt, milieux agricoles – hors zones urbanisées	CANAL DE NEUF-BRISACH État Chimique : Mauvais État Biologique : Bon	Captage communal (DUP 1974) Périmètre éloigné, infiltration autorisée, aucun impact du zonage ou des réseaux sur la qualité de l’eau
Durrenentzen	Aucun risque recensé Commune non concernée, pas de PPRI	Aucun site recensé Aucun sol pollué identifié selon le ministère de l’Écologie	Niveau max 184,12 m < terrain 185,9 m Nappe stable, infiltration des eaux pluviales compatible	Quelques zones humides Situées hors zones urbanisées ou urbanisables	Aucune zone Natura 2000 ni ZNIEFF Aucun enjeu écologique majeur identifié sur le ban communal	RIGOLE DE WIDENSOLEN État Chimique : Mauvais État Biologique : Bon	Captage communal (DUP 1974) Périmètres éloignés, infiltration autorisée, pas d’impact sur la qualité de l’eau potable
Geiswasser	Commune non concernée, pas de PPRI	Aucun site répertorié	Niveau max 192,97 m < terrain 194,7 m Compatible infiltration eaux pluviales	Sites Ramsar et zones humides remarquables Sites : « Grungiessen », « Alter Garten », bras mort au Sud forêt d’Obersaasheim ; hors zones urbanisées	Natura 2000 et ZNIEFF I & II Hors zones urbanisées ; ex. île du Rhin, Pelouses des digues du canal d’Alsace, Forêt rhénane, Ancien lit majeur du Rhin	MUHLBACH DE LA HARDT État Chimique : Mauvais État biologique : Bon	Captages de Geiswasser Périmètres éloignés, pas d’impact du zonage ou réseaux sur l’eau potable

Heiteren	Commune non concernée, pas de PPRI	Aucun site recensé Aucun sol pollué identifié	Niveau max 194,10 m < terrain 197,3 m Nappe stable, pas d'affleurement, infiltration compatible	Présentes (Ramsar) Bande rhénane du Rhin Supérieur, deux zones humides remarquables à l'est – hors zones urbanisées	Natura 2000 + ZNIEFF I & II + Réserve naturelle régionale ZPS : Zones agricoles de la Hardt ; ZSC : Hardt Nord + Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch ; ZNIEFF I : forêts rhénanes et du Hardtwald ; ZNIEFF II : ancien lit majeur du Rhin ; RNR : Forêt du Hardtwald (Méquillet)	MUHLBACH DE LA HARDT État Chimique : Mauvais État biologique : Bon	Captages communaux (DUP 1974) Périmètres éloignés, infiltration autorisée, aucun impact sur la qualité de l'eau potable
Hettenschlag	Commune non concernée, pas de PPRI	Aucun site répertorié Aucun sol pollué identifié selon le ministère de l'Écologie	Niveau max 194,13 m < terrain 196,8 m Nappe en charge stable, infiltration des eaux pluviales compatible	Aucune zone humide identifiée Non concernée par la réglementation sur les zones humides	Natura 2000 : Hardt Nord ZNIEFF type I : Forêt sèche de la Hardt Zones situées hors urbanisation, sans impact sur les zonages d'assainissement	RHIN 2 État Chimique : Mauvais État Biologique : Moyen	Captage de Sundhoffen (DUP 1998) Périmètres éloignés, infiltration autorisée, aucune incidence sur la qualité de l'eau potable
Kunheim	Aucun risque recensé Pas de PPRI, commune non concernée par les inondations ou coulées de boue	Aucun site répertorié Aucun sol pollué selon les données du ministère de l'Écologie	Niveau max 185,57 m < terrain 186,15 m Nappe stable, infiltration des eaux pluviales possible	Oui - zones Ramsar & humides remarquables Secteurs du « Rhin de Biesheim et milieux humides alentour » et du « Canal déclassé du Rhône au Rhin » ; hors zones urbanisées	Natura 2000 : Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch Haut-Rhin ZNIEFF I : Forêts sèches de la Hardt & Forêts rhénanes ZNIEFF II : Ancien lit majeur du Rhin, Canaux de la Hardt, Cours et îles rhénanes Zones situées en périphérie, sans interaction avec les zones urbanisées ou à urbaniser	RHIN 2 État chimique : Mauvais État biologique : Moyen	Captages de Durrenentzen (DUP 2010) Périmètres éloignés, infiltration autorisée, aucune incidence sur la qualité de l'eau potable

Nambsheim	Aucun risque recensé Commune non concernée, pas de PPRI, absence de coulées de boues	Aucun site répertorié Aucun sol pollué identifié selon le ministère de l'Écologie	Niveau max 198,52 m < terrain 201,78 m Nappe en charge sous le terrain, infiltration des eaux pluviales compatible	Oui - zone Ramsar et zones humides remarquables Secteurs : île du Rhin et zones au sud-est du ban communal ; hors zones urbanisées	Natura 2000 : • ZPS « Zones Agricoles de la Hardt » • ZPS « Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf » ZNIEFF I : Forêts rhénanes de Fessenheim à Nambsheim, Île du Rhin, Forêt rhénane de Nambsheim à Geiswasser ZNIEFF II : Ancien lit majeur du Rhin Enjeux écologiques situés en périphérie, hors zones urbanisées et de projet	GRAND CANAL D'ALSACE - BIEF DE KEMBS À NEUF-BRISACH État Chimique : Mauvais État Biologique : Bon	Aucun captage sur la commune Aucun impact du zonage sur la qualité de l'eau potable distribuée
Neuf-Brisach	Aucun risque recensé Commune non concernée, pas de PPRI, absence de coulées de boues	Aucun site répertorié Aucun sol pollué identifié selon le ministère de l'Écologie	Niveau max 191,19 m < terrain 197,20 m Nappe en charge sous le terrain, faible risque d'affleurement, infiltration compatible	Oui - zones remarquables et dominantes Canal déclassé du Rhône au Rhin (limite est du ban) et zones le long du Canal de Widensolen ; hors zones urbanisées	Natura 2000 : aucune zone ZNIEFF I : Remparts de Neuf-Brisach Zones protégées hors zones urbanisées, non concernées par le zonage pluvial et assainissement	CANAL DE NEUF-BRISACH État Chimique : Mauvais État biologique : Bon	Captages éloignés du village Périmètres de protection non superposés aux zones à urbaniser, zonage et réseaux existants sans impact sur la qualité de l'eau potable
Obersaasheim	Aucun risque recensé Commune non concernée, pas de PPRI, absence de coulées de boues	Aucun site répertorié Aucun sol pollué identifié selon le ministère de l'Écologie	Niveau max 191,19 m < terrain 197,20 m Nappe en charge sous le terrain, faible risque d'affleurement, infiltration compatible	Zones humides Localisées en limite est du ban communal ; zones remarquables en dehors du ban communal	Natura 2000 : ZPS n° FR 4211808 « Zones Agricoles de la Hardt » ZSC n° FR 4202000 « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch Haut-Rhin » ZNIEFF I : n° 420030006 « Zones humides rhénanes à Vogelgrun, Geiswasser et Obersaasheim » ZNIEFF II : n° 420014529 et n° 420030374 Toutes les zones sont hors zones urbanisées, non concernées par le zonage pluvial et assainissement	MUHLBACH DE LA HARDT : État Chimique : Mauvais État Biologique : Bon	Captages éloignés du village Périmètres de protection non superposés aux zones à urbaniser, zonage et réseaux existants sans impact sur la qualité de l'eau potable
Urschenheim	Aucun risque recensé Commune non exposée, pas de PPRI,	Aucun site répertorié	Niveau max 184,12 m < terrain 185,73 m	Pas de zones remarquables	ZNIEFF I : n° 420012974 « Forêts sèches de la Hardt de	RIGOLE DE WIDENSOLEN État Chimique : Mauvais	Aucun captage Zonage et réseaux actuels

	absence de coulées d'eaux boueuses	Aucun sol pollué identifié selon le ministère de l'Écologie	Nappe en charge sous le terrain, infiltration compatible, faible risque d'affleurement	Quelques zones humides hors zones urbanisées ou urbanisables	Biesheim à Kunheim » Natura 2000 : aucune zone Hors zones urbanisées, non concernées par le zonage pluvial et assainissement	État Biologique : Bon	sur la commune n'ont pas d'impact sur la qualité de l'eau potable
Vogelgrun	Aucun risque recensé Commune non exposée, pas de PPRI, absence de coulées d'eaux boueuses	Aucun site répertorié Aucun sol pollué identifié selon le ministère de l'Écologie	Niveau max 190,61 m < terrain 191,70 m Infiltration des eaux pluviales possible, faible risque d'affleurement	Zones humides sur le ban communal Zones remarquables « Hasenkopf, Horbermuhl » situées hors zones urbanisées	Natura 2000 : ZPS 4211812 « Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf », ZSC FR 4202000 « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch » ZNIEFF I : Île du Rhin et Vieux-Rhin de Ottmarsheim à Vogelgrun ZNIEFF II : Ancien lit majeur du Rhin de Village-Neuf à Strasbourg Hors zones urbanisées, non concernées par les mises à jour des zonages pluviaux et assainissement	MUHLBACH DE LA HARDT : État Chimique : Mauvais État Biologique : Bon	Aucun captage sur le ban communal Zonage et réseaux actuels n'ont pas d'impact sur la qualité de l'eau potable, infiltration possible dans périmètre éloigné (DUP 1981)
Volgelsheim	Aucun risque recensé Commune non exposée, pas de PPRI, absence de coulées d'eaux boueuses	1 site référencé Localisation : entreprise Lyonnet Bois, 12 voie Romaine	Niveau max 191,19 m < terrain 194,50 m Infiltration des eaux pluviales possible, faible risque d'affleurement	Ripisylves le long du Thierlach et du Muhlbach à l'est du ban communal Hors ou en limite des zones urbanisées	Natura 2000 : ZSC Directive Habitat - Secteur alluvial du Rhin-Ried-Bruch ZNIEFF I : Pelouses sèches de l'ancien terrain de manœuvres de Volgelsheim ZNIEFF II : Ancien lit majeur du Rhin de Village-Neuf à Strasbourg, Canaux de la Hardt (canal déclassé du Rhône au Rhin, Canal Vauban et Rigole de Widensolen) Hors zones urbanisées, non concernées par les mises à jour des zonages pluviaux et assainissement	MUHLBACH DE LA HARDT : État Chimique : Mauvais État Biologique : Bon	Aucun captage sur le ban communal Zonage et réseaux actuels n'ont pas d'impact sur la qualité de l'eau potable, infiltration possible dans périmètre éloigné (DUP 2010)
Weckolsheim	Aucun risque recensé Commune non exposée, pas de PPRI,	Aucun site référencé Pas de sols pollués répertoriés	Niveau max 194,13 m < terrain 197,50 m Nappe en charge sous le terrain, faible risque	1 zone humide Au bord du Canal Vauban, hors zones urbanisées, non	Natura 2000 : ZSC Directive Habitat - Hardt Nord ZNIEFF I : Forêt sèche	CANAL DE NEUF-BRISACH État Chimique : Mauvais État biologique : Bon	Aucun captage sur le ban communal Zonage et réseaux actuels n'ont pas

	absence de coulées d'eaux boueuses		d'affleurement, compatible infiltration eaux pluviales	impactée par l'assainissement	de la Hardt (Weckolsheim, Dessenheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Hettenschlag) ZNIEFF II : Canaux de la Hardt (canal déclassé du Rhône au Rhin, Canal Vauban et Rigole de Widensolen) Hors zones urbanisées, non concernées par les mises à jour des zonages pluviaux et assainissement		d'impact sur la qualité de l'eau potable, infiltration possible dans périmètre éloigné (DUP 1980)
Widensolen	Aucun risque recensé Commune non exposée, pas de PPRI, absence de coulées d'eaux boueuses	Aucun site référencé Aucun sol pollué répertorié sur le territoire	Niveau max 187,84 m < terrain 188,50 m Compatible infiltration eaux pluviales, faible risque d'affleurement	Pas de zone humide remarquable ni de zone à dominante humide sur le ban communal	Natura 2000 : ZSC Directive Habitat - Hardt Nord ZNIEFF I : Forêts sèches de la Hardt de Biesheim à Kunheim, Forêt sèche du Kastenwald Hors zones urbanisées et non concernées par les mises à jour des zonages pluviaux et assainissement	RIGOLE DE WIDENSOLEN : État Chimique : Mauvais État Biologique : Bon	Aucun captage sur le ban communal Zonage et réseaux actuels n'ont pas d'impact sur la qualité de l'eau potable, infiltration possible dans périmètre éloigné (DUP 2010)
Wolfgangtzen	Aucun risque recensé Commune non exposée, pas de PPRI, absence de coulées d'eaux boueuses	Aucun site référencé Aucun sol pollué répertorié sur le territoire	Niveau max 191,06 m < terrain 193,50 m Compatible infiltration eaux pluviales, faible risque d'affleurement	Zone humide près de Widensolen, hors zones urbanisées	Natura 2000 : ZSC Directive Habitat - Hardt Nord ZNIEFF I : Forêt sèche du Kastenwald ZNIEFF II : Canaux de la Hardt (canal déclassé du Rhône au Rhin, Canal Vauban, Rigole de Widensolen) Hors zones urbanisées et non concernées par les mises à jour des zonages pluviaux et assainissement	CANAL DE NEUF-BRISACH État Chimique : Mauvais État biologique : Bon	Aucun captage sur le ban communal Zonage et réseaux actuels n'ont pas d'impact sur la qualité de l'eau potable, infiltration possible dans périmètre éloigné (DUP 2010)